

Une eau potable gérée  
en toute sécurité

## Données de catalogage à la source : Bibliothèque de l'OMS

### Des services d'approvisionnement en eau potable gérés en toute sécurité — rapport thématique sur l'eau potable 2017

1. Approvisionnement en eau — normes. 2. Assainissement — tendances. 3. Eau potable — approvisionnement et distribution. 4. Évaluation de programme. I. Organisation mondiale de la Santé. II. UNICEF.

ISBN 978 92 4 256542 3

(classification NLM : WA 670)

#### © Organisation mondiale de la Santé 2017

Ce rapport conjoint reflète les activités de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et du Fond des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Partage dans les mêmes conditions 3.0 IGO (CC BY-NC-SA 3.0 IGO ; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo>).

Aux termes de cette licence, vous pouvez copier, distribuer et adapter l'œuvre à des fins non commerciales, pour autant que l'œuvre soit citée de manière appropriée, comme il est indiqué ci-dessous. Dans l'utilisation qui sera faite de l'œuvre, quelle qu'elle soit, il ne devra pas être suggéré que l'OMS ou l'UNICEF approuve une organisation, des produits ou des services particuliers. L'utilisation de l'emblème de l'OMS ou de l'UNICEF est interdite. Si vous adaptez cette œuvre, vous êtes tenu de diffuser toute nouvelle œuvre sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si vous traduisez cette œuvre, il vous est demandé d'ajouter la clause de non responsabilité suivante à la citation suggérée : « La présente traduction n'a pas été établie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). L'OMS ne saurait être tenue pour responsable du contenu ou de l'exactitude de la présente traduction. L'édition originale anglaise est l'édition authentique qui fait foi ».

Toute médiation relative à un différend survenu dans le cadre de la licence sera menée conformément au Règlement de médiation de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

**Citation suggérée.** Des services d'approvisionnement en eau potable gérés en toute sécurité — rapport thématique sur l'eau potable 2017 [Safely managed drinking water services - thematic report on drinking water 2016]. Genève : Organisation mondiale de la Santé ; 2017. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

**Catalogage à la source.** Disponible à l'adresse <http://apps.who.int/iris>.

**Ventes, droits et licences.** Pour acheter les publications de l'OMS, voir <http://apps.who.int/bookorders>. Pour soumettre une demande en vue d'un usage commercial ou une demande concernant les droits et licences, voir <http://www.who.int/about/licensing>.

**Matériel attribué à des tiers.** Si vous souhaitez réutiliser du matériel figurant dans la présente œuvre qui est attribué à un tiers, tel que des tableaux, figures ou images, il vous appartient de déterminer si une permission doit être obtenue pour un tel usage et d'obtenir cette permission du titulaire du droit d'auteur. L'utilisateur s'expose seul au risque de plaintes résultant d'une infraction au droit d'auteur dont est titulaire un tiers sur un élément de la présente œuvre.

**Clause générale de non responsabilité.** Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'OMS ou de l'UNICEF aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Les traits discontinus formés d'une succession de points ou de tirets sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir fait l'objet d'un accord définitif.

La mention de firmes et de produits commerciaux ne signifie pas que ces firmes et ces produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'OMS ou l'UNICEF, de préférence à d'autres de nature analogue. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la Santé et l'UNICEF ont pris toutes les précautions raisonnables pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'OMS ou l'UNICEF ne sauraient être tenues responsables des préjudices subis du fait de son utilisation.

**Crédits photo : Couverture:** © WaterAid/Tom Greenwood; **P1:** © UNICEF/UNI180126/Matas; **P2:** © UNICEF/UNI198192/Adatsi; **P4:** © UNICEF/UN016387/Singh; **P7:** © UNICEF/UN011604/Holt; **P8:** © UNICEF/UNI189754/Gilbertson VII Photo; **P16:** © WaterAid/Abir Abdullah; **P17:** © UNICEF/UN022125/Ayene; **P21:** © UNICEF/UNI193997/Gilbertson VII Photo; **P24:** © UNICEF/UNI166362/Noorani; **P32:** © Osterwalder; **P34:** © WaterAid/Tom Greenwood; **P38:** © UNICEF/UN016418/Singh; **P41:** © UNICEF/UN09390/Sewunet; **P42:** © UNICEF HQ/2015/Coskun; **P44:** © UNICEF/UNI193393/Gilbertson VII Photo; **P46:** © WaterAid/Habibul Haque; **P49:** © UNICEF/UNI183554/Khuzaiya; **P53:** © UNICEF/UNI162690/Phelps; **P54:** © UNICEF/UN016438/Singh

**Conception et mise en page :** Prographics, Inc.

**Édition :** Anna Grojec (Audaz)

**Imprimé aux États-Unis**

# Une eau potable gérée en toute sécurité





# Table des matières

1	Introduction .....	5
2	Programme pour l'eau potable à l'horizon 2030 .....	9
2.1	L'ambition à l'horizon 2030 .....	10
2.2	Une nouvelle échelle d'évaluation pour l'eau potable domestique .....	12
2.3	Accès à l'eau : au-delà du domicile .....	14
2.4	Suivi des inégalités .....	16
2.5	Coûts liés aux services d'alimentation en eau potable .....	22
3	Éléments constitutifs de services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité .....	25
3.1	Accessibilité .....	26
3.2	Disponibilité .....	33
3.3	Qualité .....	38
4	Évaluer la gestion en toute sécurité de l'eau potable .....	45
	<b>Annexe 1:</b> Analyse préliminaire de la disponibilité des données par région .....	52



1

# Introduction

Le Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l’approvisionnement en eau et de l’assainissement (JMP) a été créé en 1990. Depuis cette date, il évalue régulièrement les progrès enregistrés au niveau international, régional et national en matière d’eau, d’assainissement et d’hygiène (EAH). Le présent rapport thématique porte sur les services d’alimentation en eau potable gérés en toute sécurité dans le cadre du programme de développement durable à l’horizon 2030.

Au cours des 25 dernières années, le JMP a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de normes mondiales pour l'évaluation des progrès et la promotion d'une réflexion critique parmi les parties prenantes du secteur EAH. Le JMP était chargé de suivre les progrès dans la réalisation de la cible 7c des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), et sera chargé du suivi des nouvelles cibles 6.1 et 6.2 définies dans le cadre des objectifs de développement durable (ODD).

Les cibles des ODD ont pour ambition de garantir un accès universel à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement, et appellent à renforcer le suivi de sa mise en œuvre, de sorte que personne ne soit laissé pour compte. Le présent rapport se penche sur les implications de la cible 6.1 : « *d'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable* », et présente les propositions du JMP pour renforcer le suivi de l'accès à l'eau potable au niveau mondial pour la période couverte par les ODD<sup>1</sup>.

La première section examine l'ambition établie par les ODD d'assurer un accès universel et la formulation spécifique utilisée par les cibles mondiales. Elle reconnaît les limites des indicateurs fondés sur le type de point d'eau et présente un indicateur plus ambitieux pour le suivi des ODD qui prend en compte l'accessibilité, la disponibilité et la qualité de l'eau potable. « Des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité » sont synonymes d'un meilleur niveau de service et forment le degré supérieur de l'échelle de l'accès à l'eau potable utilisée par le JMP pour le suivi au niveau mondial.

L'« accès universel » signifie un accès pour tous. Le rapport attire l'attention sur les populations qui restent mal desservies et présente les objectifs du JMP pour suivre les inégalités entre et au sein des pays. « Universel » implique également d'étendre les efforts de suivi au-delà des ménages, pour inclure d'autres institutions et contextes. Le rapport identifie des indicateurs mondiaux que le JMP utilisera pour suivre en priorité l'accès à l'eau dans les établissements scolaires et de santé.

La seconde section du rapport examine la disponibilité des données relatives aux différents éléments constitutifs de services d'accès à l'eau potable gérés en toute sécurité et les défis y afférents. Elle illustre comment le JMP compte associer des données de différentes sources pour évaluer l'élimination progressive des inégalités dans l'accès à l'eau et les niveaux de service, et les progrès mondiaux vers la réalisation de la cible des ODD au cours des 15 prochaines années.

Le rapport conclut que le suivi des progrès dans la gestion sécurisée de l'eau potable sera plus difficile dans certains pays que dans d'autres, mais les estimations s'amélioreront normalement avec le temps, à mesure que des données plus fiables et plus complètes deviennent disponibles.

<sup>1</sup> Les implications de la cible 6.2 des ODD et les propositions du JMP pour assurer le suivi mondial de l'assainissement et de l'hygiène au cours de la période couverte par les ODD feront l'objet d'un rapport thématique distinct.

## ENCADRÉ 1

### Une cible mondiale dédiée à l'eau et à l'assainissement



## OBJECTIF N° 6. GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT ET ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

### CIBLES

- 6.1** D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
- 6.2** D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
- 6.3** D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
- 6.4** D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau
- 6.5** D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière le cas échéant
- 6.6** D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
  - 6.a** D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation
  - 6.b** Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.



2

## Programme pour l'eau potable à l'horizon 2030

Les objectifs de développement durable appellent à garantir un accès universel à l'eau potable d'ici à 2030. Dans cette section, nous présentons de nouvelles échelles d'évaluation des services d'approvisionnement en eau potable, au domicile, dans les établissements scolaires et dans les centres de soins, ainsi que des propositions visant à renforcer le suivi des inégalités et du coût abordable de l'accès à l'eau pour la période couverte par les ODD.

## 2.1 L'ambition à l'horizon 2030

Le programme de développement durable à l'horizon 2030 (le Programme 2030)<sup>2</sup> établit 17 objectifs de développement durable et 169 cibles, conçus pour s'appliquer de manière universelle et à tous les pays. Les ODD appellent à mettre en œuvre une approche intégrée tenant compte des dimensions sociale, économique et environnementale, reflétée dans la formulation de l'objectif 6, qui comprend différentes cibles couvrant tous les aspects du cycle de l'eau et de l'assainissement (encadré 1).

Les cibles en matière d'eau et d'assainissement définies par l'objectif 6 sont très ambitieuses, mais conformes à la

volonté globale du programme 2030 d'« éliminer la pauvreté sous toutes ses formes » et de « ne laisser personne pour compte ». De plus, le programme reconnaît la forte interdépendance des cibles de l'objectif 6 et l'importance de progrès dans ce domaine pour la réalisation des autres cibles et objectifs des ODD (voir encadré 2).

La cible 6.1 porte sur l'eau potable. Le texte de la cible a été soigneusement formulé et convenu par l'ensemble des États membres des Nations Unies, et est bien plus ambitieux que la précédente cible définie dans le cadre des OMD. Premièrement, elle vise à garantir l'accès universel, là où

### ENCADRÉ 2

#### Eau, assainissement et hygiène (EAH) dans les ODD

Le programme à l'horizon 2030 souligne la nature indivisible des 17 objectifs de développement durable et des 169 cibles associées, et la nécessité de tenir compte des liens entre les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement. Les partenaires d'ONU-Eau ont identifié une large gamme de liens et d'interdépendances entre les cibles définies dans l'objectif 6 portant sur l'eau et l'assainissement et les cibles relevant des autres objectifs<sup>3</sup>.

L'objectif 6 appelle à l'adoption d'une approche intégrée du suivi qui prenne en compte les liens entre approvisionnement en eau, assainissement et hygiène (6.1 et 6.2) et le traitement, le recyclage et la réutilisation des eaux usées (6.3), améliorant de ce fait l'efficacité et la viabilité des retraits (6.4) et la protection des écosystèmes liés à l'eau (6.6) dans le cadre d'une approche intégrée de la gestion des ressources en eau (6.5). Il attire également l'attention sur les liens entre les résultats sur le plan du développement et les moyens de mise en œuvre (6a et 6b). À cette fin, le JMP travaillera étroitement avec les partenaires d'ONU-Eau impliqués dans le suivi des cibles 6.3-6.6 et 6a-6 b dans le cadre de l'initiative GEMI pour le suivi intégré des cibles des ODD en matière d'eau et d'assainissement<sup>4</sup> et de l'analyse et l'évaluation annuelles de l'état de l'assainissement et de l'eau potable dans le monde (GLAAS)<sup>5</sup>.

Les progrès enregistrés dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène sont également essentiels à la réalisation des autres cibles, y compris la réduction de la pauvreté et l'accès universel aux services élémentaires (1.1 et 1.2); l'élimination de la malnutrition sous toutes ses formes (2.2); l'élimination des décès infantiles évitables, la lutte contre les maladies tropicales négligées et les maladies transmises par l'eau, et l'accès universel aux soins de santé (3.2, 3.3, 3.8 et 3.9); l'accès à un cadre d'apprentissage sûr et accessible à tous (4a); l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles et la réduction des inégalités entre les sexes (5.2 et 5.4); l'accès de tous à un logement adéquat et sûr, à un coût abordable (11.1) et la réduction des décès dus aux catastrophes (11.5). Le JMP continuera donc de collaborer avec les initiatives de suivi mises en place dans les autres secteurs tout au long de la période couverte par les ODD.

2 Assemblée générale des Nations Unies, « Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015 : 70/1. Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030, A/RES/70/1, 21 octobre 2015, <[www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&Lang=F)>.

3 Voir [www.unwater.org/publications/publications-detail/fr/c/429651](http://www.unwater.org/publications/publications-detail/fr/c/429651).

4 Voir [www.unwater.org/gemi/en](http://www.unwater.org/gemi/en).

5 Voir [www.who.int/water\\_sanitation\\_health/monitoring/investments/glaas/en/](http://www.who.int/water_sanitation_health/monitoring/investments/glaas/en/).

les OMD proposaient de diminuer de moitié le nombre de personnes sans accès à l'eau potable. Deuxièmement, elle appelle à garantir un accès équitable, ce qui implique de réduire les inégalités dans les niveaux de services entre les différents groupes démographiques. Troisièmement, elle précise que l'eau potable doit être salubre, d'un coût abordable et accessible à tous.

Le JMP a développé une interprétation normative de chacun des termes utilisés par la cible 6.1 (tableau 1). Il n'est pas encore possible de mesurer chacun de ces éléments de manière régulière pour tous les pays, mais l'approche du JMP en matière de suivi mondial vise à

refléter cette interprétation normative aussi fidèlement que possible.

En mars 2016, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD a publié une liste de 230 indicateurs mondiaux relatifs aux ODD<sup>6</sup>. L'indicateur choisi pour assurer le suivi mondial de la cible 6.1 des ODD est le « pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité ». Une eau potable gérée en toute sécurité correspond à une nouvelle norme de service ambitieuse qui fait partie de l'échelle d'évaluation du JMP pour le suivi mondial des services d'alimentation en eau potable des ménages.

**TABLEAU 1**

**Interprétation normative des termes utilisés dans la formulation de la cible 6.1 des ODD utilisée par le JMP**

Texte de la cible	Interprétation normative
D'ici à 2030, assurer	
<i>l'accès</i>	Implique la disponibilité à proximité du domicile d'un point d'eau fiable et approvisionné en quantité suffisante pour couvrir les besoins domestiques
<i>universel</i>	S'applique à tous les contextes, y compris le domicile, les établissements scolaires, les centres de santé, les lieux de travail et les espaces publics  Adapté à l'utilisation par les hommes, les femmes, les filles et les garçons de tous âges, y compris les personnes en situation de handicap
<i>et équitable</i>	Implique la réduction et l'élimination progressive des inégalités entre les sous-groupes démographiques
<i>à l'eau potable</i>	Eau utilisée comme boisson, pour la préparation des aliments et des repas, et pour l'hygiène personnelle  L'eau potable est constamment exempte de tout pathogène et elle ne présente pas des niveaux élevés de contamination par des substances toxiques
<i>à un coût abordable</i>	Le paiement des services ne représente pas un obstacle à l'accès à l'eau ou n'empêche pas les individus de répondre à d'autres besoins fondamentaux

6 Conseil économique et social des Nations Unies, Commission de statistique, « Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable », E/CN.3/2016/2/Rev.1\*, 19 février 2016, <http://unstats.un.org/unsd/statcom/47th-session/documents/2016-2-SDGs-Rev1-F.pdf>.

## 2.2 Une nouvelle échelle d'évaluation pour l'eau potable domestique

Depuis 2000, le JMP utilise une classification simple des types de points d'eau (améliorés/non améliorés) pour comparer les progrès entre les pays<sup>7</sup>. Il a également développé différentes « échelles » pour l'eau potable et l'assainissement, qui permettent de mieux différencier les niveaux de services. Des consultations internationales organisées auprès des parties prenantes du secteur EAH<sup>8</sup> ont recommandé de baser à l'avenir le suivi EAH sur des indicateurs établis et de prendre progressivement en compte le critère normatif du droit fondamental à l'eau<sup>9</sup>.

Le JMP a développé une nouvelle échelle d'évaluation des services pour faciliter un suivi renforcé de l'accès à l'eau potable au cours de la période couverte par les ODD (figure 1). Elle se fonde sur la classification existante des types de points d'eau, dans la continuité du suivi assuré dans le cadre des OMD, et introduit de nouveaux critères concernant l'accessibilité, la disponibilité et la qualité des services d'alimentation en eau potable. Les différents niveaux de l'échelle sont conçus pour permettre aux pays se trouvant à différents stades de développement de comparer leurs progrès au fil du temps.

Au pied de l'échelle, le JMP continuera à effectuer la distinction entre les populations ayant recours aux eaux de surface, telles que les fleuves, lacs et étangs (**pas de service**) et autres points d'eau non améliorés ne protégeant pas d'une contamination (**non amélioré**) et les populations utilisant des points d'eau améliorés dont la structure permet de prévenir une contamination. Au cours de la période de suivi des ODD, la population utilisant des points d'eau améliorés sera répartie en fonction de trois niveaux de service.

Si un ménage utilise un point d'eau amélioré qui ne se situe pas à proximité du domicile (soit un trajet complet, y compris le temps d'attente, de plus de 30 minutes), alors il dispose d'un service dit « **limité** ». En revanche, si le point d'eau amélioré se situe à proximité du domicile (un trajet complet, y compris le temps d'attente, de moins de 30 minutes), le service est considéré comme « **élémentaire** ».

### La nouvelle échelle du JMP pour évaluer les services d'alimentation domestique en eau potable

Niveau de service	Définition
<b>Géré en toute sécurité</b>	L'eau de boisson provenant d'une source améliorée située sur place et disponible en cas de besoin, exempte de contamination de matières fécales (et des produits chimiques d'intérêt prioritaire)
<b>Élémentaire</b>	L'eau de boisson provenant d'une source améliorée avec un temps de collecte de 30 minutes ou moins aller-retour, incluant la file d'attente
<b>Limité</b>	L'eau de boisson provenant d'une source améliorée avec un temps de collecte de plus de 30 minutes aller-retour, incluant la file d'attente
<b>Non amélioré</b>	L'eau de boisson provenant de puits creusés non protégés ou de sources non protégées
<b>Pas de service</b>	L'eau de boisson collectée directement d'un cours d'eau, barrage, lac, étang, ruisseau, conduit, canal d'irrigation

**FIGURE 1** Échelle des services établie par le JMP pour évaluer les services d'alimentation domestique en eau potable

- 7 Pour plus d'information, consulter la page « Définitions et méthodes » du programme de suivi commun Organisation mondiale de la Santé/Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, [www.wssinfo.org/definitions-methods](http://www.wssinfo.org/definitions-methods).
- 8 Pour plus d'information, consulter la page « suivi de l'après-2015 » du programme de suivi commun Organisation mondiale de la Santé/Fonds des Nations Unies pour l'enfance pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, [www.wssinfo.org/post-2015-monitoring](http://www.wssinfo.org/post-2015-monitoring).
- 9 Nations Unies 2010, A/HRC/15/31/Add.1 « Rapport de l'experte indépendante, Catarina de Albuquerque, chargée d'examiner la question des obligations en rapport avec les droits de l'homme qui concernent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement; Additif; Rapport intérimaire sur les bonnes pratiques ».

Afin d'être classé comme « **géré en toute sécurité** », le point d'eau amélioré doit remplir trois conditions :

- être situé au domicile (dans l'habitation, la cour ou la parcelle),
- l'eau doit être disponible à la demande, et
- l'eau doit être exempte de toute contamination par des matières fécales et substances chimiques prioritaires.

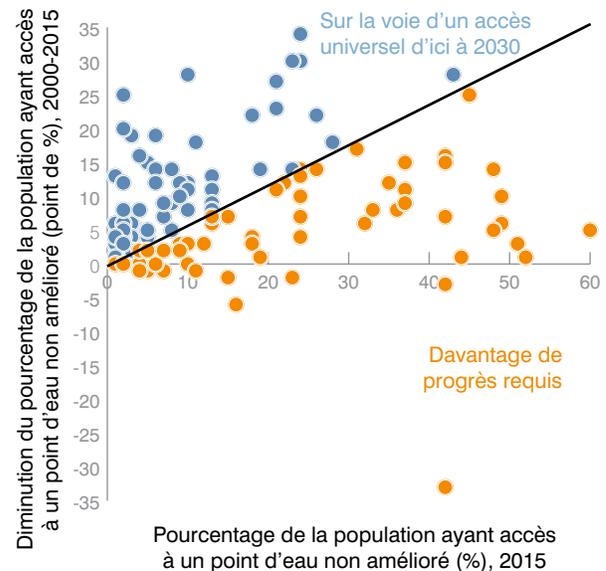
Si l'une de ces trois conditions n'est pas remplie, mais que le point d'eau amélioré se situe à moins de 30 minutes du domicile, le niveau de service sera considéré comme « élémentaire ».

Les points d'eau « améliorés » sont ceux potentiellement capables de fournir une eau potable salubre du fait de leur conception et de leur construction. Il s'agit des raccordements domestiques, des forages et puits tubulaires, des puits protégés, des sources protégées, et de la collecte de l'eau de pluie. Les points d'eau non améliorés regroupent les puits et sources non protégés. Le JMP reconnaît que l'eau en bouteille ou livrée par camion-citerne peut être potable, mais l'a jusqu'ici considérée comme une source non améliorée en raison de l'absence de données sur l'accessibilité, la disponibilité et la qualité. Toutefois le JMP considérera désormais ces sources comme améliorées, et correspondant à des services « limités », « élémentaires » ou « gérés en toute sécurité » en fonction des critères mentionnés ci-dessus<sup>10</sup>.

Les cibles des ODD sont conçues pour pouvoir s'appliquer de manière universelle aux pays à revenu faible, moyen ou élevé, et la nouvelle échelle d'évaluation des services d'alimentation en eau potable permet aux pays à différents stades de développement de comparer au fil du temps leurs progrès en matière de niveau de service.

L'une des principales priorités pour la période couverte par les ODD sera d'améliorer l'accès des populations actuellement mal desservies. De nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire doivent encore accomplir d'importants efforts pour éliminer l'utilisation des eaux de surface et des

## Plus d'un tiers des pays ne sont pas en passe de garantir l'accès universel des ménages à des points d'eau potable « améliorés » d'ici à 2030



**FIGURE 2** Couverture d'accès non amélioré et taux de diminution (2000-2015)

points d'eau non améliorés, qui représentent le plus de risques pour la santé publique. Au rythme actuel, plus d'un tiers des pays ne seront pas en mesure de garantir l'accès universel des ménages à des points d'eau potable « améliorés » d'ici à 2030 (figure 2).

Garantir un accès universel à des services d'alimentation en eau potable « gérés en toute sécurité » présente un défi encore plus important. Chaque pays devra pour cela établir des cibles nationales adaptées et axées sur l'extension de la couverture des services d'alimentation en eau potable de base et gérés en toute sécurité conformément aux stratégies nationales de développement durable. Les partenaires de développement devront également trouver un équilibre entre les initiatives visant à soutenir l'extension de la couverture d'accès et celles ciblant l'amélioration des niveaux de service.

10 Pour davantage de détails concernant l'eau en bouteille ou livrée à domicile, cf. encadré 4 p. 37.

## 2.3 Accès à l'eau : au-delà du domicile

Le suivi de la cible 6.1, qui vise à garantir un « accès universel » à l'eau potable, nécessite de se pencher sur l'accès hors du domicile pour prendre en compte différentes institutions et espaces publics. Le JMP a développé de nouvelles échelles d'évaluation des services pour le suivi mondial des aspects EAH dans les établissements scolaires et les centres de soins de santé ; d'autres contextes viendront s'y ajouter lorsque des données seront disponibles.

### Eau potable dans les établissements scolaires

<b>Services développés</b>	À définir au niveau national (par ex. eau disponible à la demande, accessible à tous, exempt de contamination, etc.)
<b>Services élémentaires</b>	De l'eau en provenance d'un point d'eau amélioré est disponible dans l'enceinte de l'établissement
<b>Services limités</b>	Il existe un point d'eau amélioré, mais l'eau n'était pas disponible lors de l'enquête
<b>Pas de service</b>	Pas d'eau ou eau en provenance d'un point non amélioré

**FIGURE 3** Échelle d'évaluation du JMP pour les services d'alimentation en eau potable dans les établissements scolaires

La cible 4a des ODD fait explicitement référence à l'accès à l'eau potable dans les établissements scolaires. Les pays doivent publier, entre autres chiffres, le pourcentage d'écoles ayant accès à des services « d'eau potable élémentaires » en tant qu'élément constitutif d'un « cadre d'apprentissage efficace, sûr et exempt de violence ».

L'échelle d'évaluation du JMP pour les services d'alimentation en eau potable dans les établissements scolaires (figure 3) est axée sur le suivi des progrès dans la réalisation de la cible des ODD visant à garantir des services « élémentaires » dans tous les établissements scolaires, tout en tenant compte du fait que certains pays souhaiteront éventuellement préciser des niveaux supérieurs de services dans le cadre de leurs efforts de suivi au niveau national. La définition de ces services « développés » se fera donc au niveau national ou infranational et ne sera pas prise en compte dans le cadre du suivi au niveau mondial.

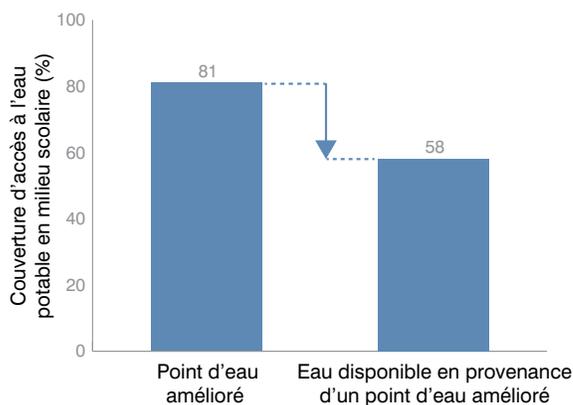
**Indicateur établi par les ODD :** le pourcentage d'établissements scolaires ayant accès à des services d'alimentation en eau potable « élémentaires ».

**Définition de l'indicateur :** le pourcentage d'établissements de niveau préscolaire, primaire et secondaire disposant d'un accès à l'eau en provenance d'une source **améliorée**, dans **l'enceinte** de l'établissement.

Le point d'eau amélioré ne doit pas nécessairement se trouver dans l'enceinte de l'établissement, tant que l'eau elle-même est disponible dans l'école, par exemple à partir de cuves de stockage. Cependant, si un point d'eau est situé dans l'établissement, mais que l'eau n'est pas disponible en raison d'une panne ou d'une interruption de service, il sera considéré comme ayant accès à des « services limités ».

Les données sur les services d'alimentation en eau potable dans les établissements scolaires sont disponibles pour 149 pays, principalement en provenance des systèmes d'information sur la gestion des établissements d'enseignement (EMIS). Cependant, dans de nombreux pays les données sur la couverture ne concernent que les établissements d'enseignement primaire. Certains pays publient déjà des données sur le critère d'accès à une eau potable « élémentaire » (eau en provenance d'un point d'eau amélioré), mais la plupart ne prennent pas en compte

### La couverture d'accès à l'eau potable en milieu scolaire baisse généralement si l'on tient compte de la disponibilité réelle



**FIGURE 4** Établissements scolaires disposant d'un point d'eau amélioré et où l'eau en provenance d'un point d'eau amélioré est disponible

Chiffres calculés pour les pays disposant des deux types de données en 2013

la question de la disponibilité (figure 4). Un examen de 55 questionnaires EMIS nationaux a constaté que 13 d'entre eux comprenaient des questions sur le type de point d'accès et la disponibilité de l'eau ; des modifications mineures permettraient de recueillir des données au niveau national concernant l'ODD sur l'eau potable en milieu scolaire<sup>11</sup>.

### Accès à l'eau dans les centres de soins

<b>Service développé</b>	À définir au niveau national (par ex. eau disponible à la demande, accessible à tous, exempte de contamination, etc.)
<b>Service élémentaire</b>	De l'eau en provenance d'un point d'eau amélioré est disponible dans l'enceinte de l'établissement
<b>Service limité</b>	Il existe un point d'eau amélioré, mais hors de l'établissement, ou l'eau du point d'accès n'est pas disponible
<b>Pas de service</b>	Pas de source d'eau ou eau en provenance d'un point d'accès non amélioré

**FIGURE 5** Échelle d'évaluation du JMP pour les services d'alimentation en eau dans les centres de soins

L'accès à l'eau est également d'une importance capitale dans les centres de soins de santé afin de garantir des soins de qualité pour tous, y compris les populations vulnérables telles que les personnes immunodéprimées, les femmes enceintes et les nourrissons. Compte tenu de l'importance de l'eau et de ses nombreuses utilités dans les centres de soins de santé, l'échelle des services porte sur l'alimentation en eau d'une manière générale, et pas uniquement sur l'eau potable.

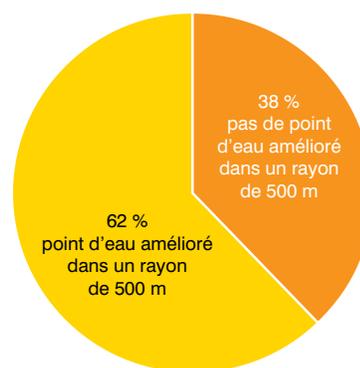
L'échelle d'évaluation du JMP pour les services d'alimentation en eau dans les centres de soins (figure 5) est axée sur le suivi des progrès dans la réalisation de la cible ODD de garantir des services « élémentaires » accessibles à tous, tout en tenant compte du fait que certains pays souhaiteront éventuellement préciser des niveaux supérieurs de services dans le cadre de leurs efforts de suivi au niveau national.

**Indicateur établi par les ODD :** le pourcentage de centres de soins ayant accès à des services d'alimentation en eau « élémentaires ».

**Définition de l'indicateur :** le pourcentage de centres de soins ayant accès **dans leur enceinte** à de l'eau en provenance d'un point d'accès **amélioré**.

Une étude menée en 2015 a constaté que seuls 20 pays à revenu faible ou intermédiaire disposaient de données représentatives au niveau national sur la couverture d'accès à l'eau potable dans les centres de soins<sup>12</sup>. Les enquêtes auprès des établissements soutenues par les programmes d'enquêtes internationaux sont les principales sources de données et, à ce jour, ces enquêtes ont généralement recueilli des données sur le pourcentage des établissements disposant d'un point d'eau amélioré situé à moins de 500 m. Les données disponibles suggèrent que moins des deux tiers des établissements des pays à revenu faible ou intermédiaire remplissent ce critère (figure 6). Étant donné que la norme mondiale pour les services « élémentaires » dans les centres de soins est un point d'eau amélioré situé sur les lieux, le taux de couverture serait encore plus faible. Par exemple, 87 % des centres de soins à Haïti se situent à moins de 500 m d'un point d'eau, mais seuls 62 % en sont équipés dans leurs locaux.

### Moins des deux tiers des centres de soins se situent à moins de 500 m d'un point d'eau amélioré ; ils sont encore moins nombreux à en avoir un dans leurs locaux



**FIGURE 6** Pourcentage des centres de soins ayant accès à un point d'eau amélioré dans un rayon de 500 m

11 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Advancing EAH in Schools Monitoring*, document de travail, UNICEF, New York, 2015.

12 Organisation mondiale de la Santé, *L'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les établissements de soins de santé : état des lieux et perspectives dans les pays à revenu faible ou intermédiaire*, OMS, Genève, 2015.

## 2.4 Suivi des inégalités

Le programme de développement à l'horizon 2030 engage l'ensemble des États membres des Nations Unies à « ne laisser personne pour compte ». Il précise que les cibles universelles ne pourront être considérées comme réalisées que si elles s'appliquent à tous les segments de la population, et que les indicateurs devront être « ventilés par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays »<sup>13</sup>.

Le JMP souligne depuis plus de 25 ans les disparités dans l'alimentation en eau potable des ménages et continuera à

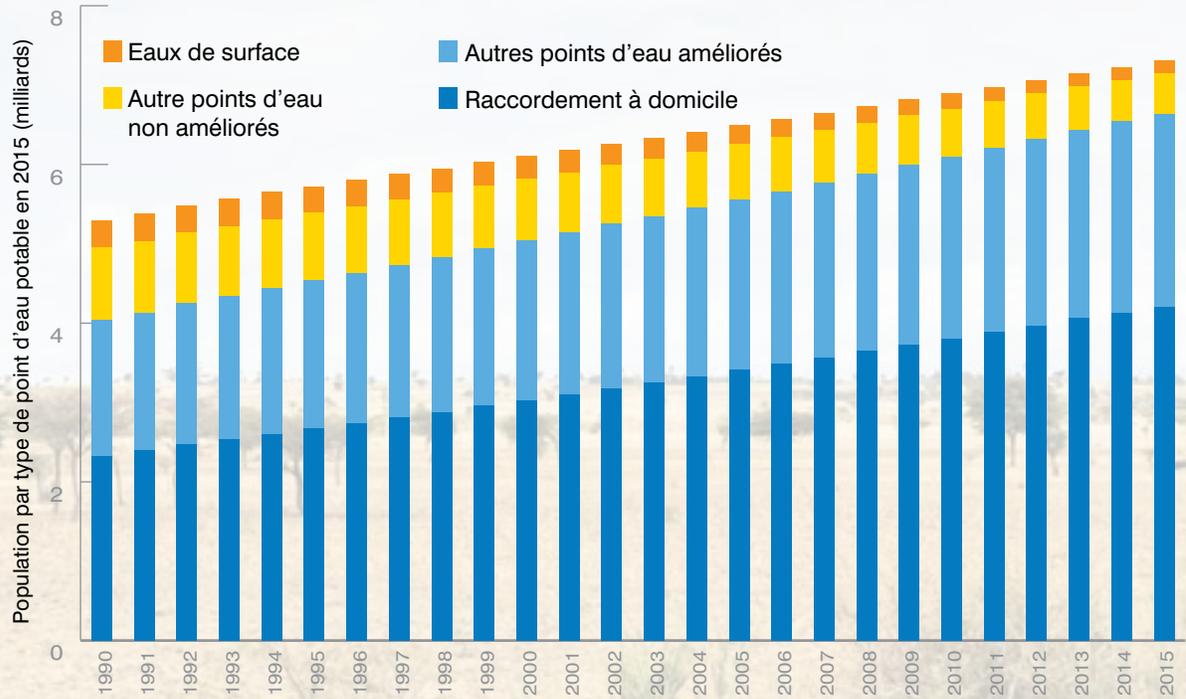
axer ses efforts sur l'élimination progressive des inégalités au cours de la période couverte par les ODD. Le rapport de mise à jour publié en 2015 montre que 2,6 milliards de personnes supplémentaires ont eu accès à un point d'eau amélioré entre 1990 et 2015<sup>14</sup>. Près des trois quarts de la population mondiale utilisent désormais des raccordements sur les lieux de consommation, soit une augmentation de 2,3 à 4,2 milliards de personnes au cours de la même période. Le nombre de personnes n'ayant accès à aucun point d'eau amélioré s'est significativement réduit, mais en 2015 elles étaient toujours 663 millions à utiliser des sources non améliorées, dont 159 millions dépendent d'eaux de surface (figure 7).



13 Cf. « Transformer notre monde », A/RES/70/1.

14 Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Organisation mondiale de la Santé, *Progrès en matière d'assainissement et d'eau potable : mise à jour 2015 et évaluation des OMD*, UNICEF et OMS, New York, 2015.

**Malgré l'amélioration de la couverture mondiale, 663 millions de personnes n'ont toujours pas accès à des points d'eau améliorés en 2015**



**FIGURE 7** Population par type de point d'accès en 2015 (milliards)

**La plupart des gens qui utilisent encore des points d'eau non améliorés vivent dans des zones rurales**



**FIGURE 8** Population utilisant un point d'eau non amélioré en 2015 (en millions)

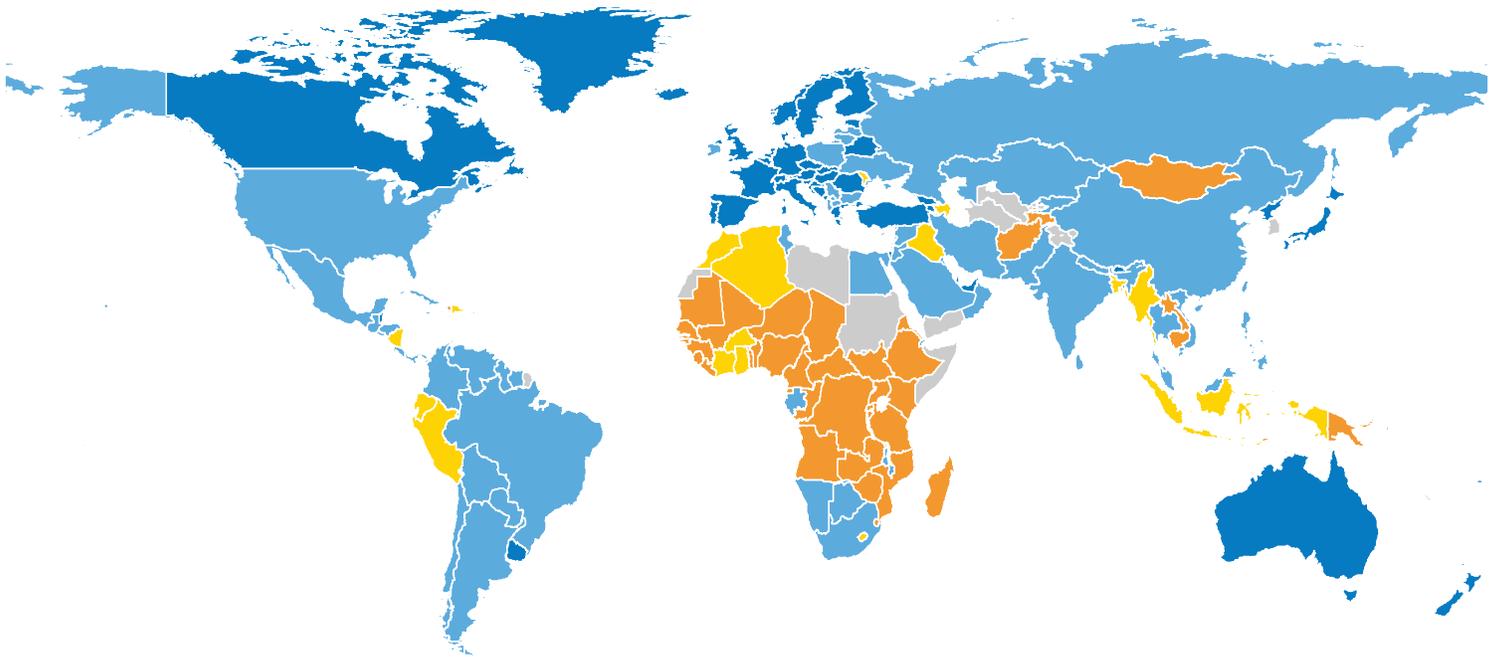
Garantir un accès universel d'ici à 2030 sera particulièrement difficile pour les 41 pays dans lesquels un cinquième de la population continuait en 2015 d'utiliser des points d'eau non améliorés (figure 9). Il s'agit principalement de pays d'Afrique subsaharienne, mais également de pays situés dans plusieurs autres régions. Les individus qui dépendent directement des cours d'eau, lacs et canaux d'irrigation pour leur consommation d'eau sont les plus à risque en matière de santé et de bien-être. Dans sept pays (Angola, Kenya, Madagascar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sierra Leone, Soudan du Sud et Tadjikistan), au moins une personne sur cinq dépend toujours des eaux de surface pour sa consommation.

Bien que 147 pays aient atteint la cible des OMD de réduire de moitié le pourcentage de la population n'ayant pas accès à un point d'eau amélioré, dans certains pays la couverture s'est de fait réduite entre 1990 et 2015<sup>15</sup>. Par exemple, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, l'usage de points d'accès améliorés a décliné de 32 points de pourcentage depuis 2000. Le JMP continuera à publier des rapports sur le rythme global des progrès et à mettre en avant les pays où la couverture stagne ou régresse. Une ventilation plus précise des données dépendra de leur disponibilité pour les différents segments de la population d'un pays donné.

## Dans 41 pays, plus d'une personne sur cinq utilisait encore en 2015 des points d'eau non améliorés

Pourcentage de la population utilisant un point d'eau non amélioré

■ <1   ■ 1-10   ■ 11-20   ■ >20   ■ Données insuffisantes ou non applicables



**FIGURE 9** Pourcentage de la population utilisant un point d'eau non amélioré en 2015 (%)

15 UNICEF et OMS, *Progrès en matière d'assainissement et d'eau potable : mise à jour 2015 update et évaluation des OMD*

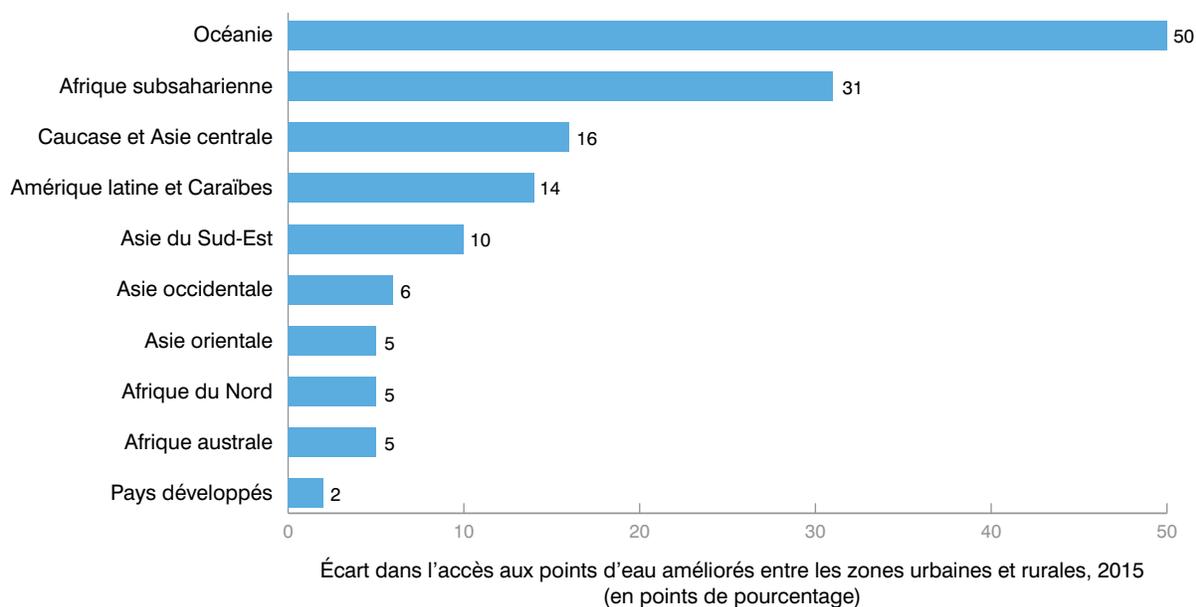
La majorité des enquêtes et des recensements auprès des ménages utilisés dans la base de données du JMP ventilent déjà les données en fonction du milieu (urbain ou rural). L'accès à l'eau potable à partir de points améliorés s'est étendu au niveau mondial, passant de 62 % en 1990 à 84 % en 2015, mais des disparités importantes persistent entre zones urbaines et rurales. La figure 9 montre que les régions où les écarts sont les plus importants sont l'Océanie et l'Afrique subsaharienne. À l'échelle mondiale, 8 personnes sur 10 n'ayant pas accès à un point d'eau amélioré vivent en milieu rural.

Bon nombre des enquêtes contenues dans la base de données du JMP peuvent également être utilisées pour

générer des estimations concernant les principales régions d'un pays, et ces informations seront extraites avec plus de régularité à l'avenir. Avec la disponibilité croissante des données géoréférencées, il deviendra également possible de produire des estimations pour certaines zones géographiques, y compris des zones d'habitation informelles ou des bidonvilles.

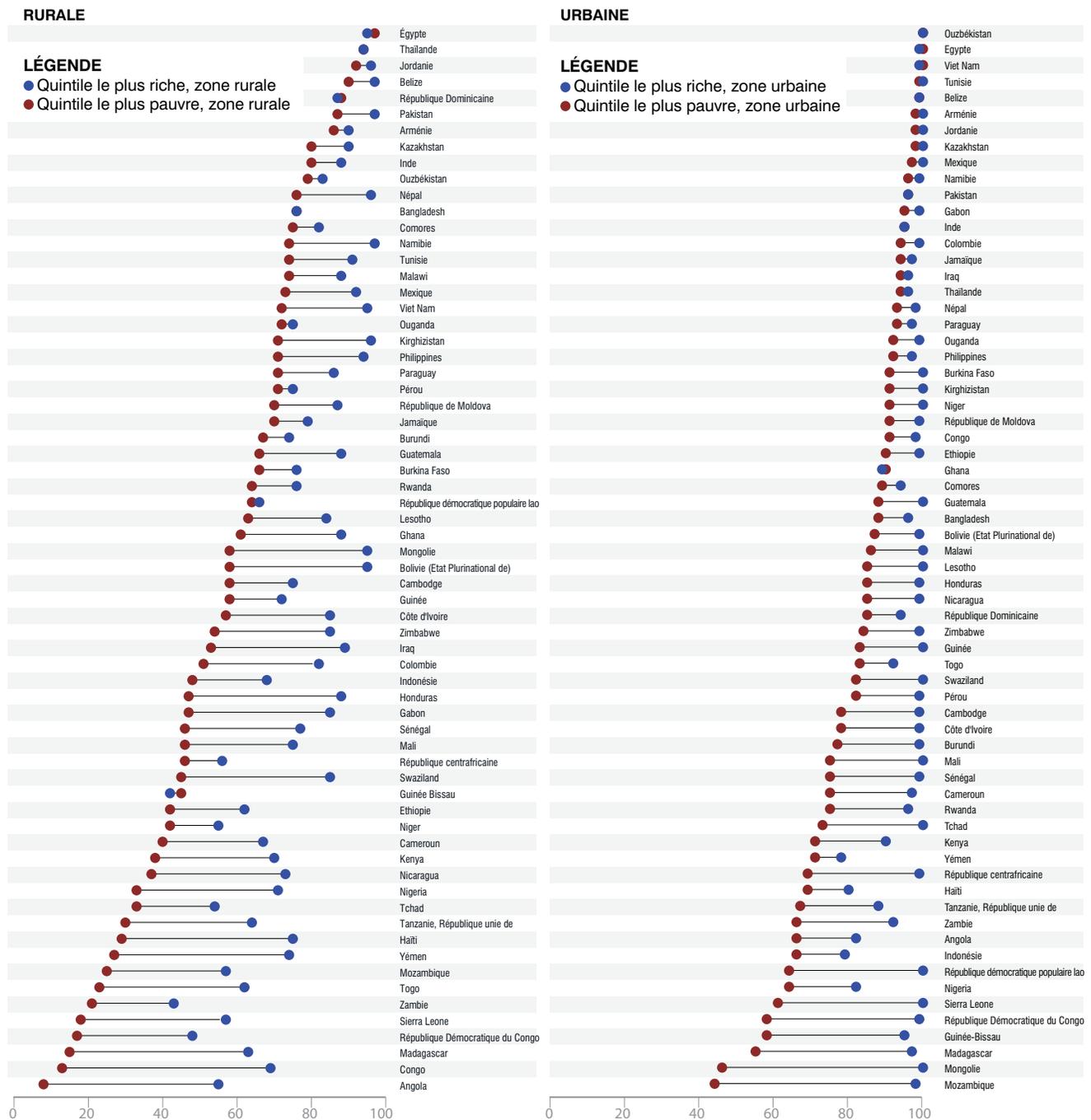
Le JMP a calculé les quintiles de richesse en zones urbaines et rurales sur la base d'une analyse des biens des ménages. Certaines enquêtes recueillent des informations auprès des ménages sur leurs revenus et dépenses, mais il ne s'agit en général que des enquêtes axées sur les indicateurs

### De larges disparités persistent entre les zones urbaines et rurales, en particulier en Océanie et en Afrique subsaharienne



**FIGURE 10** Écart en points de pourcentage dans l'accès aux points d'eau améliorés entre les zones urbaines et rurales, 2015

## Des disparités importantes persistent entre les plus riches et les plus pauvres dans les zones urbaines et rurales



**FIGURE 11** Utilisation des points d'eau améliorés pour les quintiles les plus riches et les plus pauvres, en zones urbaines et rurales (%)



économiques. En revanche, les informations concernant les biens sont relativement aisées à obtenir et sont intégrées dans la plupart des études MICS et EDS. La figure 10 illustre la différence d'accès entre les 20 % les plus pauvres et les 20 % les plus riches de la population dans les zones urbaines et rurales. Parmi les 66 pays pour lesquels des données étaient disponibles en 2012, 50 font état d'un écart d'au moins 10 points de pourcentage entre les quintiles les plus riches et les plus pauvres en milieu rural ; en zones urbaines, un tel écart était constaté dans 33 pays.

Le groupe de travail du JMP sur les inégalités<sup>16</sup> a identifié un certain nombre d'autres priorités en matière de ventilation

des données EAH, y compris en fonction de caractéristiques individuelles telles que le sexe, l'âge, le handicap, et l'appartenance à un groupe marginalisé en raison de son appartenance ethnique, raciale, religieuse, de caste, du statut migratoire ou d'autres caractéristiques. Le groupe de travail a également recommandé de mettre l'accent sur les disparités d'accès aux services EAH dans les contextes institutionnels et de collaborer avec d'autres secteurs afin d'examiner les liens avec les inégalités en termes de nutrition, de santé et d'éducation.

16 Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement (JMP), Report : *Task Force on Monitoring Inequalities for the 2030 Sustainable Development Agenda*, [www.wssinfo.org/fileadmin/user\\_upload/resources/JMP-Taskforce-on-monitoring-inequalities\\_meeting-report.pdf](http://www.wssinfo.org/fileadmin/user_upload/resources/JMP-Taskforce-on-monitoring-inequalities_meeting-report.pdf).

## 2.5 Coûts liés aux services d'alimentation en eau potable

La cible 6.1 des ODD vise à garantir l'accès universel à l'eau potable, à un *coût abordable*. Les droits fondamentaux liés à l'eau et à l'assainissement obligent la garantie du coût abordable des services et leur accessibilité à tous. Les versements en contrepartie de services EAH ne doivent pas empêcher les individus de se procurer d'autres services et biens protégés par les droits humains fondamentaux tels que la nourriture, le logement, les soins de santé, les vêtements et l'éducation<sup>17</sup>. De nombreux pays ont mis en place des autorités de régulation indépendantes dans le secteur de l'eau, dont le mandat implique entre autres la surveillance des coûts de l'eau et de leur caractère abordable.

Le suivi des coûts pose plusieurs difficultés, compte tenu de la diversité des services d'alimentation en eau et des structures de prix — allant des contributions versées par l'utilisateur pour le raccordement du domicile ou pour la construction et la maintenance des points d'eau municipaux, aux paiements au point d'eau et aux factures mensuelles. Certains pays évaluent les prix en fonction des revenus des ménages, mais il n'existe pour l'heure aucune référence convenue au niveau international pour juger du caractère abordable du prix<sup>18</sup>.

Plusieurs sources d'information peuvent être utilisées pour évaluer les coûts liés aux services d'alimentation en eau. Les prix et frais de connexion sont disponibles auprès des fournisseurs, mais ils ne concernent en général que les populations raccordées au réseau de conduites. Certaines études ont estimé les coûts liés au cycle de vie de l'approvisionnement communal, mais les coûts par unité diffèrent en fonction du contexte. Le JMP se concentre sur les enquêtes sur les revenus et dépenses des ménages, qui présentent l'avantage d'être représentatives au niveau national et de fournir des informations tant concernant le paiement des services que la consommation annuelle totale.

En collaboration avec la Banque mondiale, le JMP a exploré plusieurs approches pouvant être utilisées pour le suivi mondial des dépenses EAH, sur la base d'une évaluation

détaillée de la consommation dans 100 pays<sup>19</sup>. L'une des approches communément utilisées consiste à calculer le montant dépensé pour l'alimentation en eau par rapport à la consommation totale d'un ménage (la somme de toutes les dépenses de ce ménage). Par exemple, la figure 12 montre le pourcentage des dépenses annuelles domestiques allouées aux services d'alimentation en eau. Elle indique que dans certains pays, la majorité des ménages ne déclarent aucun versement, tandis que dans d'autres, ce poste représente plus de 5 % du total des dépenses des ménages.

Un autre avantage à l'utilisation des données des enquêtes sur les revenus et les dépenses des ménages est la possibilité de croiser les informations concernant les prix avec celles portant sur les caractéristiques du ménage, y compris le principal point d'eau potable utilisé par le ménage. C'est ce qu'illustre la figure 12, en montrant qu'en République unie de Tanzanie, les utilisateurs d'eau livrée à domicile consacrent en majorité plus de 5 % de leurs dépenses annuelles à ce poste.

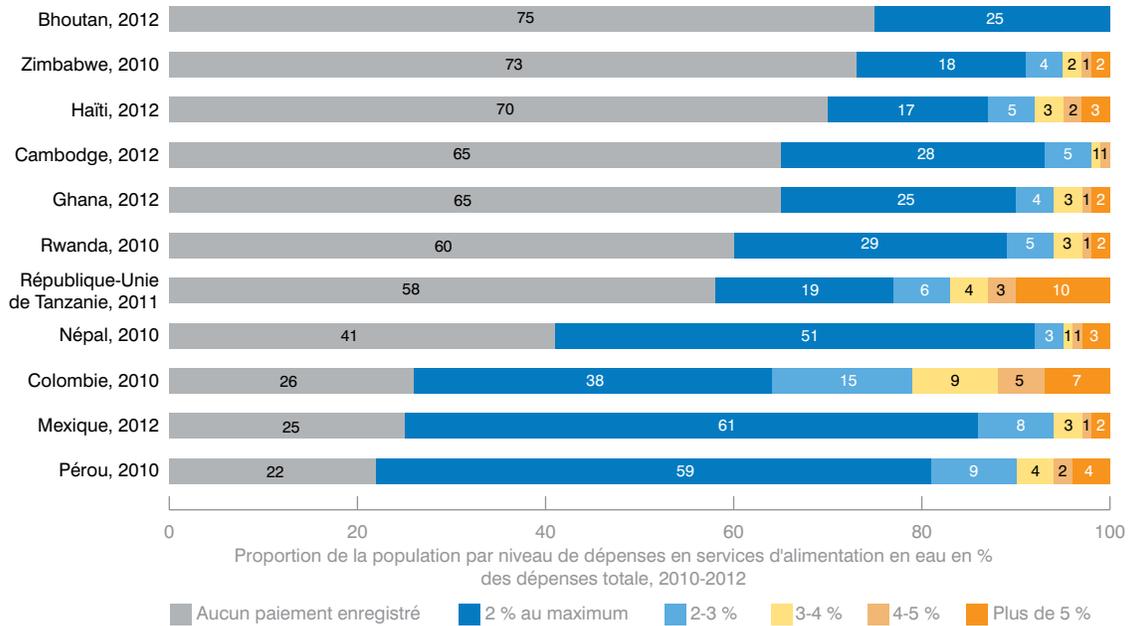
De manière générale, les données des enquêtes ont tendance à sous-évaluer la question du coût abordable lorsque l'enquête ne prend pas en compte tous les coûts dont doit s'acquitter l'utilisateur. Les fluctuations des revenus et des dépenses peuvent également signifier que les moyennes mensuelles ou annuelles ne reflètent pas suffisamment les obstacles financiers. Les informations relatives aux versements réguliers sont généralement disponibles, mais les enquêtes n'incluent que très rarement les postes de dépenses relatifs à la construction ou à la maintenance du capital, et l'eau embouteillée n'est pas toujours mentionnée à part des autres boissons. Le JMP prévoit de développer des lignes directrices pour la formulation des questions à poser dans le cadre des enquêtes sur les revenus et les dépenses, dans le but de renforcer la collecte des informations sur les coûts associés à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène. À mesure que les données s'étoffent et se complètent, le JMP évaluera les dépenses entre les pays et au niveau national et facilitera le dialogue entre les parties prenantes du secteur EAH sur la question de la définition et de la mesure du « coût abordable ».

17 Assemblée générale des Nations Unies, *Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'eau potable et à l'assainissement*, A/HRC/30/39, 5 août 2015, <[http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session30/Documents/A\\_HRC\\_30\\_39\\_FRE.docx](http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session30/Documents/A_HRC_30_39_FRE.docx)>.

18 Voir Hutton (2012) [http://www.wssinfo.org/fileadmin/user\\_upload/resources/END-EAH-Affordability-Review.pdf](http://www.wssinfo.org/fileadmin/user_upload/resources/END-EAH-Affordability-Review.pdf)

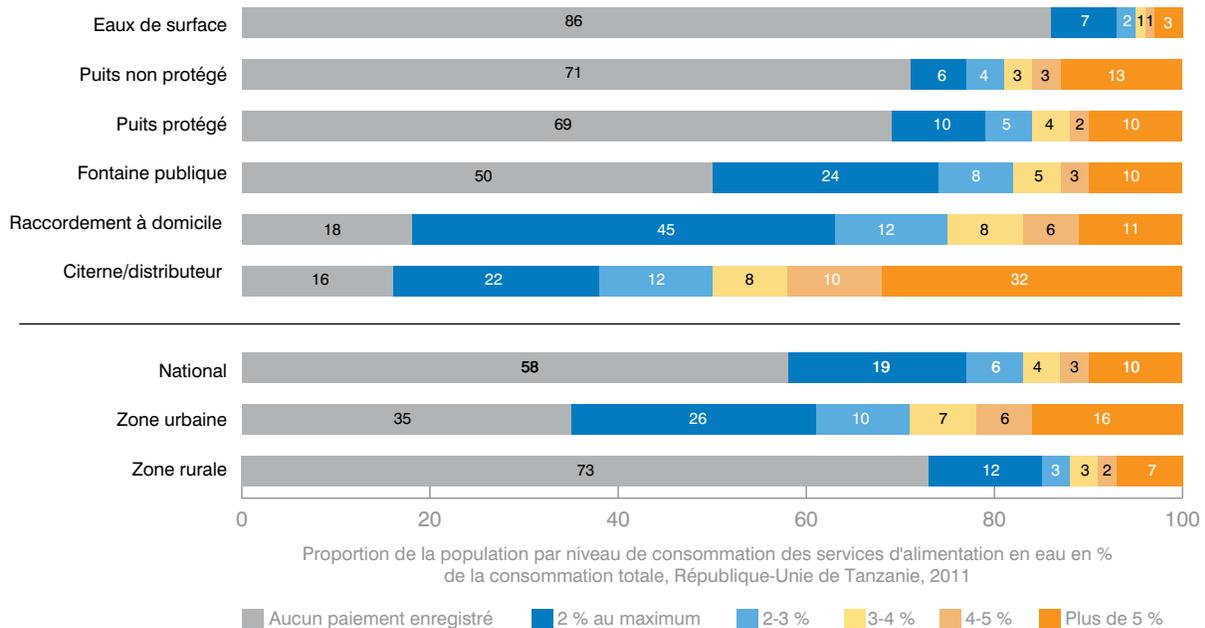
19 Voir le projet sur la consommation alimentaire de l'IHSN : <<http://www.ihsn.org/home/food>>

## Le paiement des services d'alimentation en eau varie grandement en fonction des pays



**FIGURE 12** Pourcentage des dépenses des ménages liées aux services d'alimentation en eau, par pays (%)

### En Tanzanie, les ménages ayant recours à des distributeurs d'eau sont ceux qui consacrent généralement plus de 5 % de leur budget annuel à ce poste



**FIGURE 13** Pourcentage des dépenses des ménages affectées aux services d'alimentation en eau, par type de point et lieu de résidence (%)

Source : Enquête sur le budget des ménages en Tanzanie, 2011-2012



3

# Éléments constitutifs de services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité

Dans cette section, nous présentons des exemples de données disponibles portant sur les éléments nouveaux contribuant à l'indicateur « services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité » — à savoir l'**accessibilité**, la **disponibilité**, et la **qualité**. Pour chacun de ces aspects, des données sont parfois disponibles à partir des enquêtes et des recensements auprès des ménages effectués par des agences administratives, par exemple celles chargées de réguler le marché de l'eau. Les exemples fournis illustrent le type de données que le JMP utilisera pour effectuer ses estimations sur les services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité au cours de la période couverte par les ODD.

## 3.1 Accessibilité

L'accessibilité sera un critère déterminant, tant pour les services d'alimentation en eau considérés comme « élémentaires » et ceux « gérés en toute sécurité ». Le JMP utilisera un indicateur fondé sur la durée du trajet pour évaluer l'accessibilité, une information généralement recueillie dans les enquêtes et les recensements nationaux auprès des ménages. En

général, les enquêteurs demandent aux répondants d'estimer la durée nécessaire pour se rendre au point d'eau, attendre son tour si besoin, remplir les bidons, et effectuer le trajet retour. Les temps de trajet ainsi estimés ne sont pas toujours précis, mais ils donnent néanmoins une indication utile du temps consacré à la collecte d'eau.

### La collecte d'eau est un fardeau majeur dans de nombreux pays, en particulier en Afrique subsaharienne

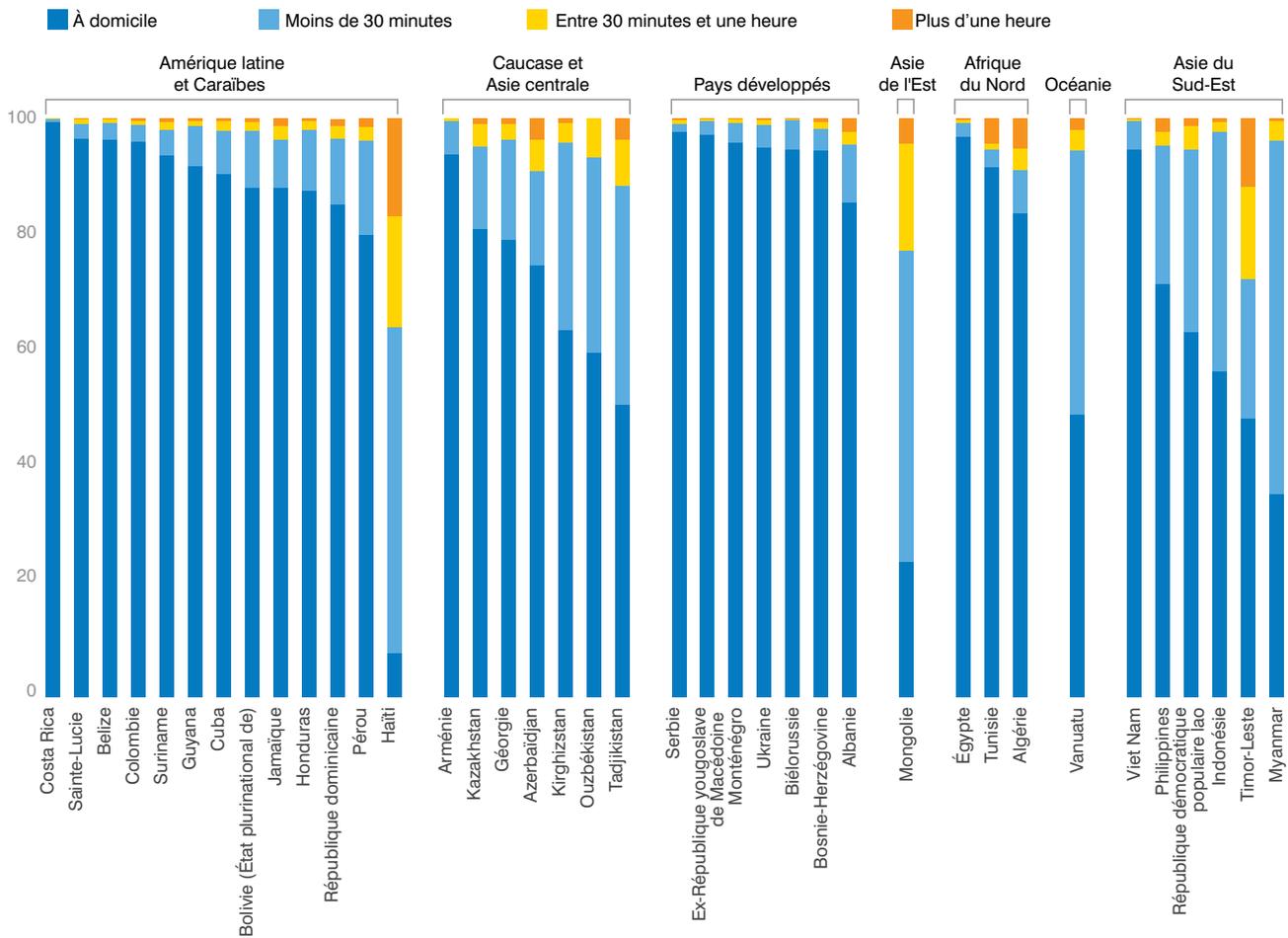
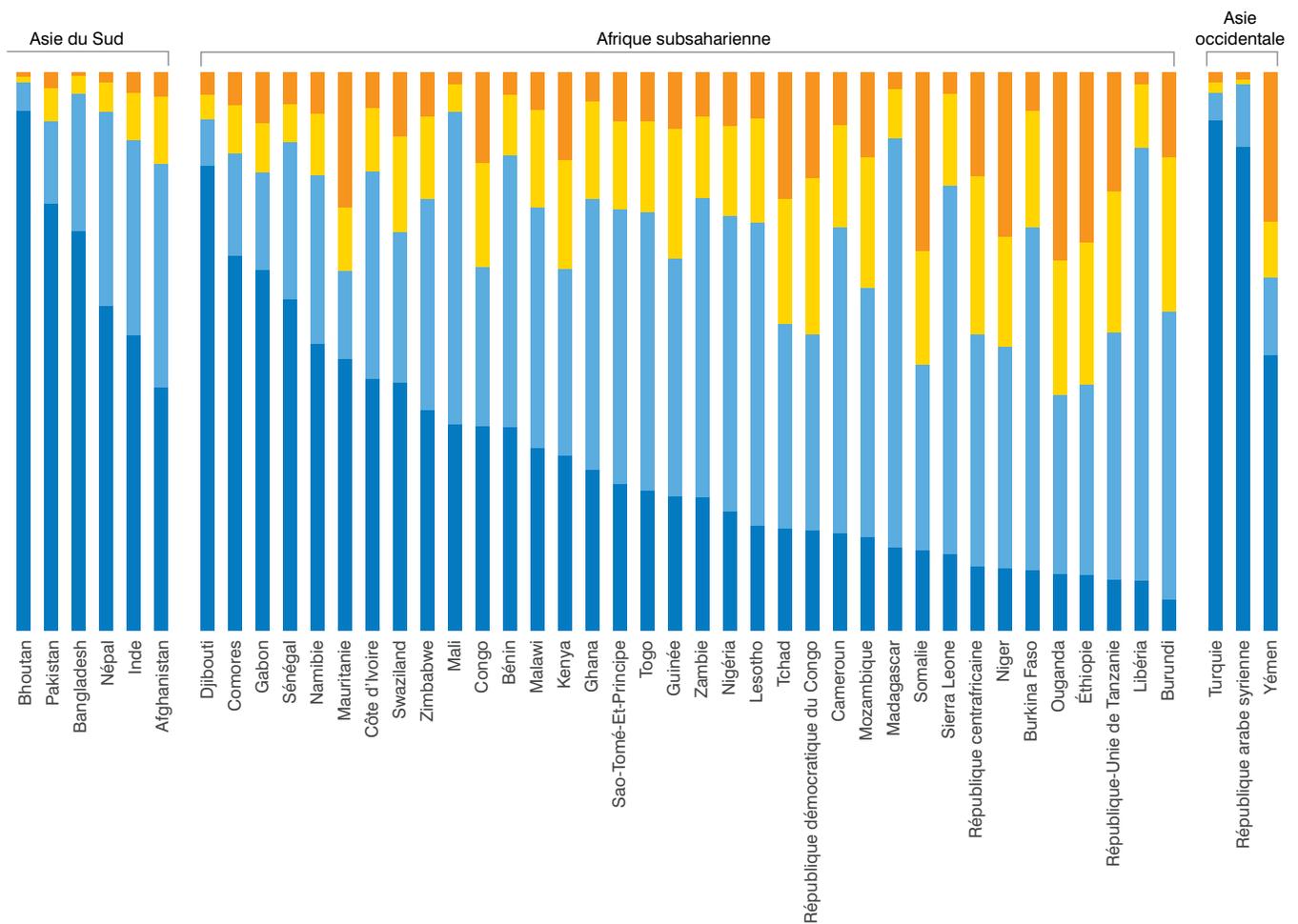


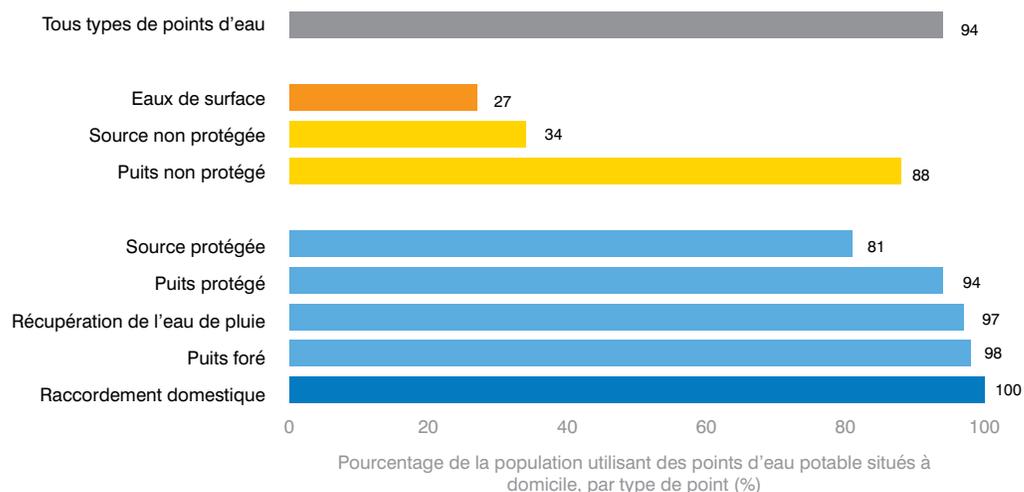
FIGURE 14 Durée du trajet de collecte d'eau potable, par pays (minutes)

Les données extraites des enquêtes auprès des ménages révèlent que dans la plupart des pays, la majorité de la population indique soit avoir accès à l'eau à domicile, soit consacrer moins de 30 minutes à la collecte d'eau potable, ce qui signifie qu'elle a accès à des services considérés comme « élémentaires » (figure 14). Dans certains pays en revanche, une part importante de la

population indique avoir besoin de plus de 30 minutes, les barres jaunes et orange dans le diagramme indiquant le pourcentage de la population consacrant entre 30 minutes et une heure, ou plus d'une heure, par trajet de collecte. Si le point d'eau est amélioré, les individus composant le ménage seront considérés comme ayant accès à des services « limités ».



**Dans certains pays, la plupart des points d'eau utilisés se situent à domicile, y compris le raccordement domestique, les puits forés, la récupération de l'eau de pluie et les puits et sources protégés**



**FIGURE 15** Localisation des points d'eau potable au Viet Nam en 2014, par type de point (%)

Source : enquête en grappes à indicateurs multiples Viet Nam 2014

Les points d'eau potable situés à domicile ne se limitent pas au raccordement domestique, mais comprennent une large gamme de points d'eau, améliorés ou non. Au Viet Nam, par exemple, une grande partie des puits et sources non protégés se situent dans les locaux habités par les répondants et pourraient éventuellement être améliorés pour un coût modeste (figure 15).

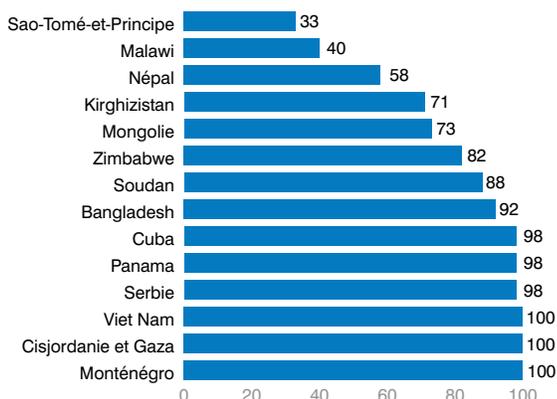
La figure 16 indique, pour un certain nombre de pays, le pourcentage relatif des différents types de points d'eau situés à domicile. L'eau sous conduites est quasi exclusivement à domicile dans de nombreux pays, mais au Malawi, au Népal et à Sao-Tomé-et-Principe, les habitants doivent souvent se déplacer pour chercher de l'eau aux fontaines publiques. Dans la plupart des pays représentés, la population récupérant l'eau de pluie et utilisant des puits forés ou à colonne dispose généralement d'un point d'eau à domicile,

tandis que les puits creusés et les sources se situent à parts égales sur les lieux ou non. Les sources non protégées et les eaux de surface ne se trouvent généralement pas sur les lieux d'habitation.

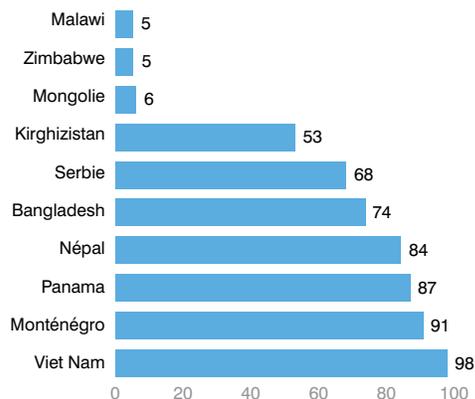
D'une manière générale, les points d'eau améliorés ont davantage tendance à se situer dans les locaux d'habitation, tandis que la collecte d'eau de sources non améliorées prend généralement plus de 30 minutes (figures 17 et 18). Au Soudan par exemple, 41 % des ménages utilisant des points d'eau améliorés y ont accès depuis leur domicile, alors que ce n'est le cas que pour 1 % des ménages dépendants de points d'accès non améliorés. Parmi les ménages utilisant des points d'eau améliorés, 17 % déclarent nécessiter plus de 30 minutes pour chercher de l'eau, contre 52 % pour ceux qui utilisent des points d'eau non améliorés.

## L'usage de points d'eau à domicile varie grandement selon le type de point d'accès et le pays

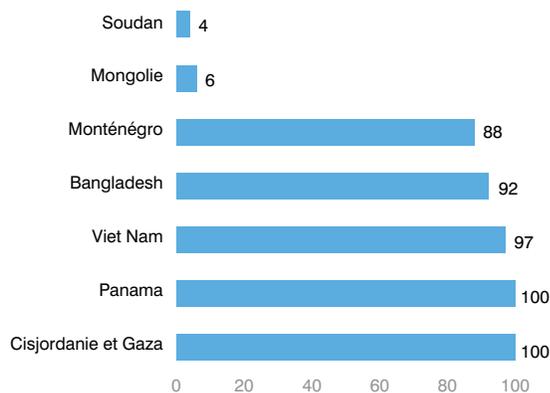
### Raccordement domestique



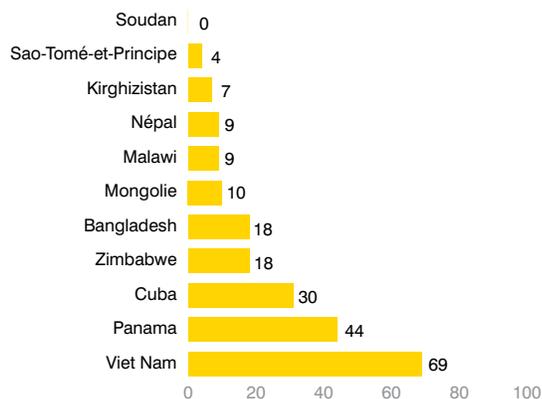
### Puits forés



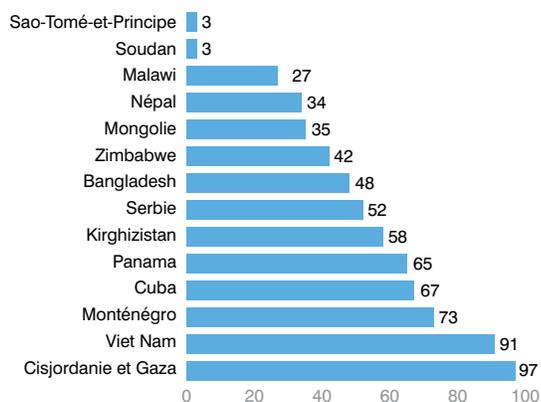
### Eau de pluie



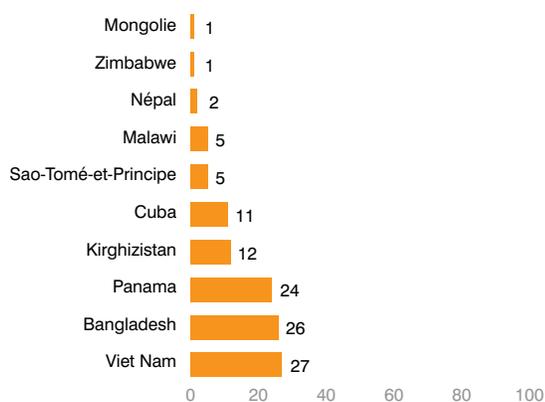
### Puits et sources non protégés



### Puits et sources protégés



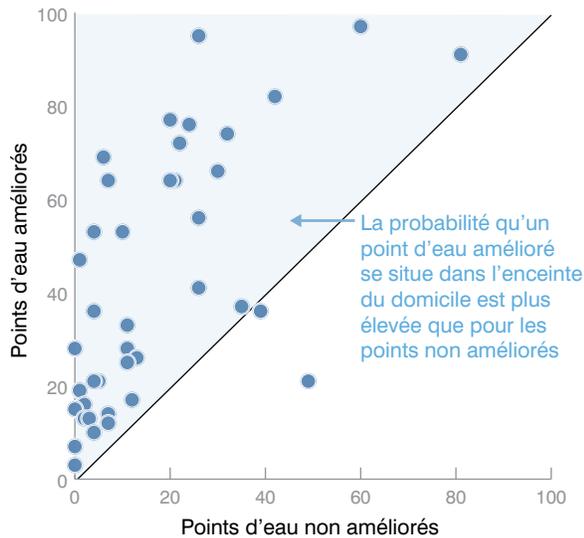
### Eaux de surface



**FIGURE 16** Pourcentage de la population utilisant des points d'eau potable situés à domicile, par type de point (%)

Source : 15 enquêtes en grappes à indicateurs multiples, 2012-2014

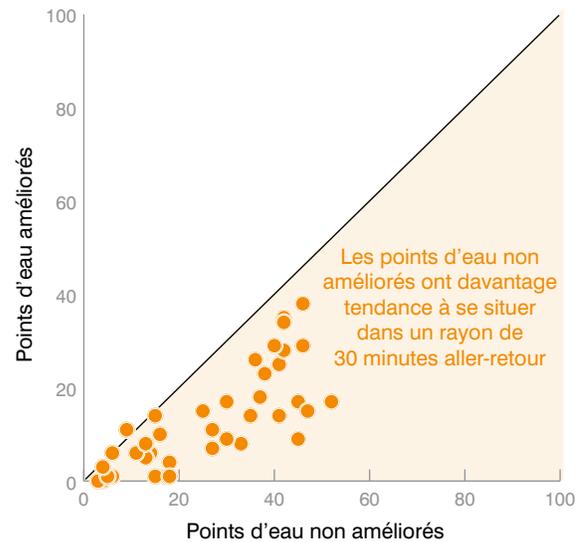
**La probabilité qu'un point d'eau amélioré se situe dans l'enceinte du domicile est plus élevée que pour les points non améliorés**



**FIGURE 17** Population ayant accès à domicile à des points d'eau améliorés et non améliorés, par pays

Source : 41 enquêtes en grappes à indicateurs multiples et EDS, 2010-2015

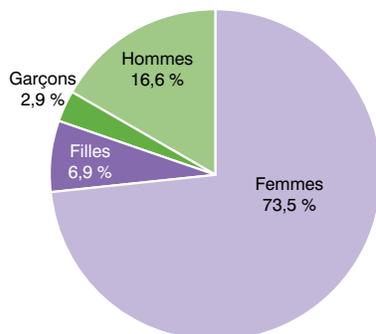
**La collecte d'eau en provenance de points d'eau non améliorés tend à nécessiter plus de 30 minutes**



**FIGURE 18** Population ayant accès à domicile à des points d'eau améliorés et non améliorés, par pays

Source : 41 enquêtes en grappes à indicateurs multiples et EDS, 2010-2015

**Dans 8 cas sur 10, les femmes et les filles sont chargées de la collecte de l'eau**

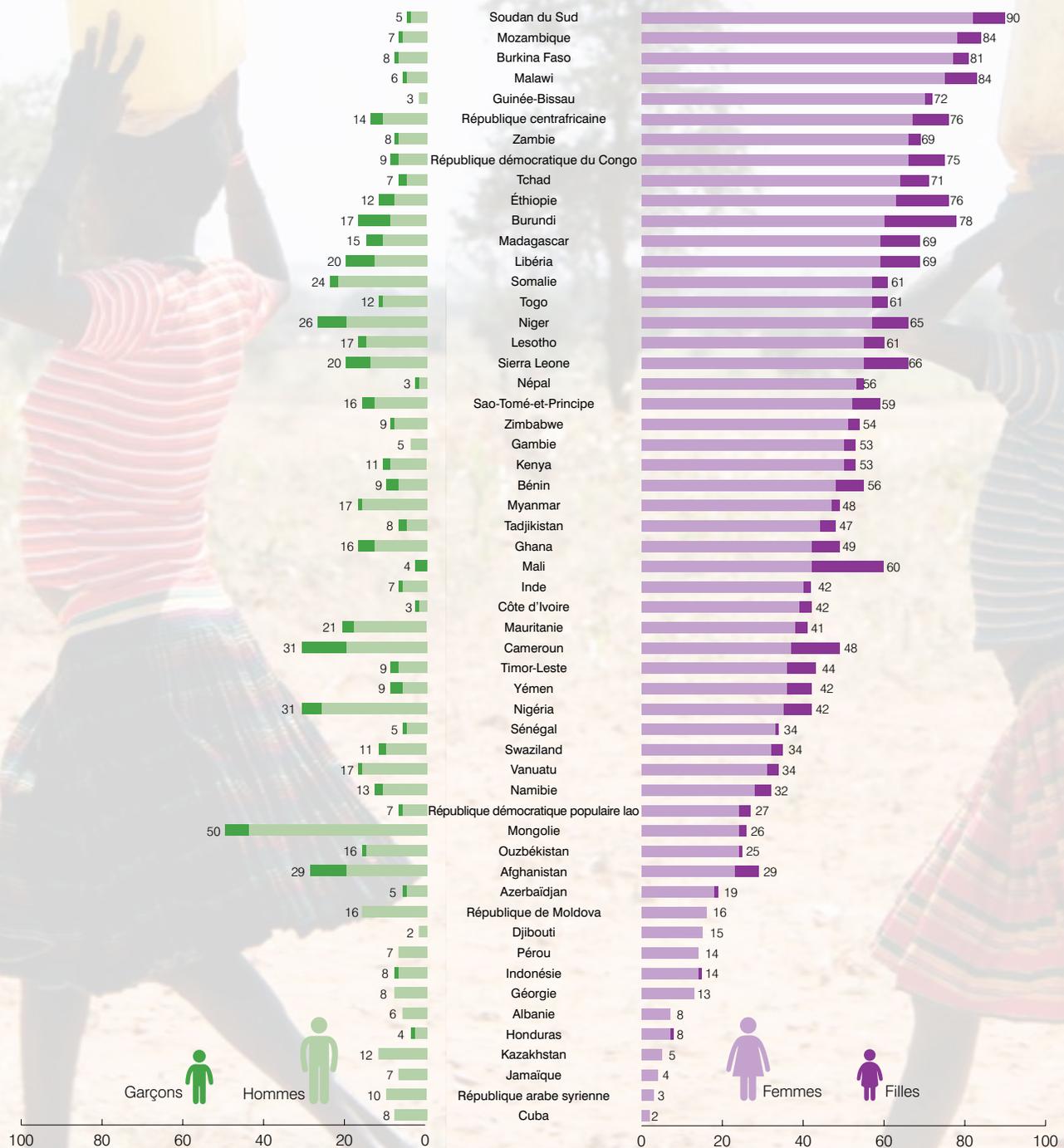


**FIGURE 19** Individu principalement chargé de la collecte de l'eau dans 61 pays

Source : 61 enquêtes en grappes à indicateurs multiples et EDS, pondérées en fonction du pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau à domicile

Lorsque les sources d'eau potable ne sont pas situées à domicile, les ménages doivent consacrer plus de temps et d'énergie à la collecte de l'eau. Toutefois, le fardeau de la collecte est loin d'être équitablement réparti entre les membres du foyer. La figure 19 se fonde sur l'analyse des enquêtes en grappes à indicateurs multiples et EDS menée par le JMP pour le Rapport sur la situation des femmes dans le monde et montre clairement que la difficile tâche du transport de l'eau incombe de façon disproportionnée aux femmes. Dans 53 pays sur 73, plus de la moitié des ménages ne disposant pas d'un point d'eau à domicile comptent sur les femmes pour aller chercher l'eau. Dans quelques pays (par exemple, la Mongolie), ce sont les hommes qui sont principalement responsables, et dans 14 pays, cette tâche retombe également sur les enfants, un garçon ou une fille de moins de 15 ans étant principalement responsable dans au moins un foyer sur 10.

## Dans la plupart des pays, ce sont les femmes qui sont principalement responsables de la collecte de l'eau



**FIGURE 20** Partage des responsabilités en matière de collecte d'eau dans les zones rurales, par sexe et âge (%)

Remarque : Données limitées aux pays où au moins un foyer sur 10 n'a pas de point d'eau à domicile

## ENCADRÉ 3

### Utilisation de points multiples à domicile

La plupart des enquêtes et recensements nationaux recueillent des informations portant uniquement sur le principal point d'eau potable utilisé par les membres du foyer. Cependant, il est largement reconnu que les ménages utilisent souvent plusieurs points d'accès. Il peut s'agir de problèmes liés au point d'eau principal durant certaines périodes de l'année, d'une question pratique, ou de préférence pour des points d'eau alternatifs. Les sources secondaires offrent un niveau de service supérieur ou inférieur, et leur rôle dans l'accès à des quantités d'eau suffisantes tout au long de l'année peut s'avérer vital.

Le recours à plusieurs points d'eau est courant dans de nombreuses régions du globe, comme l'illustrent les enquêtes approfondies qui se sont penchées sur l'utilisation de l'eau dans plusieurs pays. Par exemple, le 69<sup>ème</sup> cycle d'enquête par échantillonnage conduit en Inde en 2012 comprenait de nombreuses questions supplémentaires portant sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et a constaté qu'un ménage sur quatre (24 %) était obligé de recourir à une source complémentaire. Les études de suivi de la performance et de responsabilisation à l'horizon 2020 conduites en Éthiopie et au Ghana en 2015 ont montré qu'environ la moitié des ménages (56 % et 58 % respectivement) utilisent régulièrement un seul point d'eau de consommation. Relativement peu de ménages éthiopiens ont déclaré utiliser régulièrement plus de deux points d'eau (6 %), contre près d'un quart (28 %) au Ghana. En particulier dans les zones urbaines du Ghana, l'utilisation répandue de l'eau en sachet contribue au taux élevé de ménages indiquant utiliser plusieurs sources d'eau.

Compte tenu de la rareté des données nationales sur les points d'eau secondaires utilisés par les ménages, à l'exception de ceux qui consomment principalement de l'eau embouteillée, le JMP continuera à se concentrer sur les sources principales dans le cadre du suivi mondial.

Les données disponibles qui se concentrent exclusivement sur la personne principalement responsable de la collecte de l'eau peuvent ne pas refléter toute la mesure du temps consacré à la collecte de l'eau ou sa dimension sexuelle. Elles suggèrent néanmoins que le critère d'accessibilité des ODD est particulièrement important pour les femmes.

Les enquêtes sur les budgets-temps qui recueillent des informations sur la collecte de l'eau dans le cadre d'un questionnaire sur le travail des enfants ou sur les tâches ménagères peuvent fournir des détails supplémentaires concernant les inégalités au sein des foyers et la répartition de la collecte de l'eau entre les membres du foyer.



## 3.2 Disponibilité

La disponibilité représente un autre critère important dans l'évaluation du niveau des services d'alimentation en eau potable. Le droit fondamental à l'eau précise que cette dernière doit être « disponible de manière continue et en quantité suffisante pour pourvoir aux besoins de consommation et d'hygiène personnelle, ainsi qu'aux autres usages personnels et domestiques, tels que la préparation et la cuisson des aliments, la lessive et la vaisselle. [...] L'approvisionnement doit être suffisamment continu pour permettre la collecte de quantités suffisantes pour satisfaire l'ensemble des besoins, sans compromettre la qualité de l'eau »<sup>20</sup>.

L'eau potable doit être disponible en quantité suffisante et à tout moment, mais il est peu probable qu'à court terme l'ensemble des pays soit en mesure d'offrir un tel niveau de service. Lorsque les services sont intermittents ou peu fiables, les ménages stockent généralement de l'eau afin d'en avoir à disposition lorsque besoin. Les ménages peuvent également réduire leur consommation lorsque les points d'eau sont éloignés, accessibles uniquement quelques heures par jour ou à certaines périodes de l'année, ou en panne.

Un certain nombre de concepts bien différents peuvent être utilisés pour mesurer la disponibilité. Ils comprennent la quantité d'eau disponible ou utilisée au cours d'une période donnée, la durée journalière du service (généralement pour les points d'eau sous conduites), ou la fréquence des pannes et le temps requis pour effectuer les réparations (généralement pour les points d'eau tels que les puits forés).

Les systèmes de conduites qui ne sont pas continuellement sous pression sont les plus vulnérables à une contamination microbiologique dans le réseau de distribution ; par conséquent, un système qui remplit le critère de disponibilité pourrait ne pas remplir celui de qualité. Cependant, aux fins du suivi de la cible 6.1, la qualité sera traitée directement et indépendamment de la disponibilité.

Dans la présente section, des exemples sont donnés à partir de données recueillies à ce jour par les agences nationales de statistique, les autorités de régulation et les entreprises

de service public. Dans tous les cas, il est difficile de quantifier le volume d'eau utilisé par chacun des ménages, ou de comparer ces volumes étant donné qu'ils varient considérablement en fonction des contextes et des périodes de l'année. Aux fins du suivi des ODD, le JMP se focalisera donc sur la durée pendant laquelle l'eau est disponible, plutôt que sur la quantité d'eau fournie, à l'aide de deux types de données.

Lorsque possible, le JMP utilisera les réponses données par les ménages aux questions portant sur la *disponibilité de l'eau potable* à la demande dans les enquêtes ou recensements représentatifs au niveau national. Les ménages qui déclarent ne pas disposer d'eau en quantité suffisante au cours de la semaine ou du mois écoulé seront classés dans la catégorie « non disponible à la demande ». Cet indicateur permettra de tenir compte des problèmes engendrés par les points d'eau non fonctionnels.

En l'absence de données de ce type tirées d'enquêtes ou de recensement, le JMP utilisera des données des autorités de régulation ou des fournisseurs de service public sur la *durée journalière du service (en heures)*, qui ne concerne généralement que les systèmes sous conduites. Les autorités de régulation peuvent préciser différents niveaux pour différents types de services publics — par exemple au Kenya, les systèmes desservant plus de 100 000 personnes doivent fournir de l'eau pendant au moins 20 heures par jour, tandis que les réseaux plus modestes doivent être accessibles au moins 12 heures par jour<sup>21</sup>. S'il n'existe aucune norme nationale ou locale pertinente concernant la durée journalière du service, un minimum de 12 heures par jour sera utilisé en tant que référence mondiale pour le critère « disponible à la demande ».

Des travaux de recherche supplémentaires sont requis pour comparer les différentes mesures de disponibilité, mais l'un des grands avantages des enquêtes et recensements auprès des ménages est que les informations sont disponibles au niveau des ménages, ce qui facilite l'analyse des inégalités au sein de la population.

20 United Nations General Assembly, Report of the independent expert on the issue of human rights obligations related to access to safe drinking water and sanitation, Catarina de Albuquerque on 1 July 2010: A/HRC/15/31/Add.1', <<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G10/148/57/PDF/G1014857.pdf?OpenElement>>.

21 WASREB, 2015, *IMPACT: A performance review of Kenya's water services sector 2013-2014*. Water Services Regulatory Board, Nairobi, Kenya.

## ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE GÉRÉS EN TOUTE SÉCURITÉ



En revanche, les données sur la durée journalière du service ne sont généralement disponibles qu'au niveau du réseau de distribution, et les différences pouvant exister au sein d'un même réseau peuvent s'en trouver lissées. Lorsque les deux sources de données sont disponibles, le JMP utilisera donc généralement les enquêtes auprès des ménages.

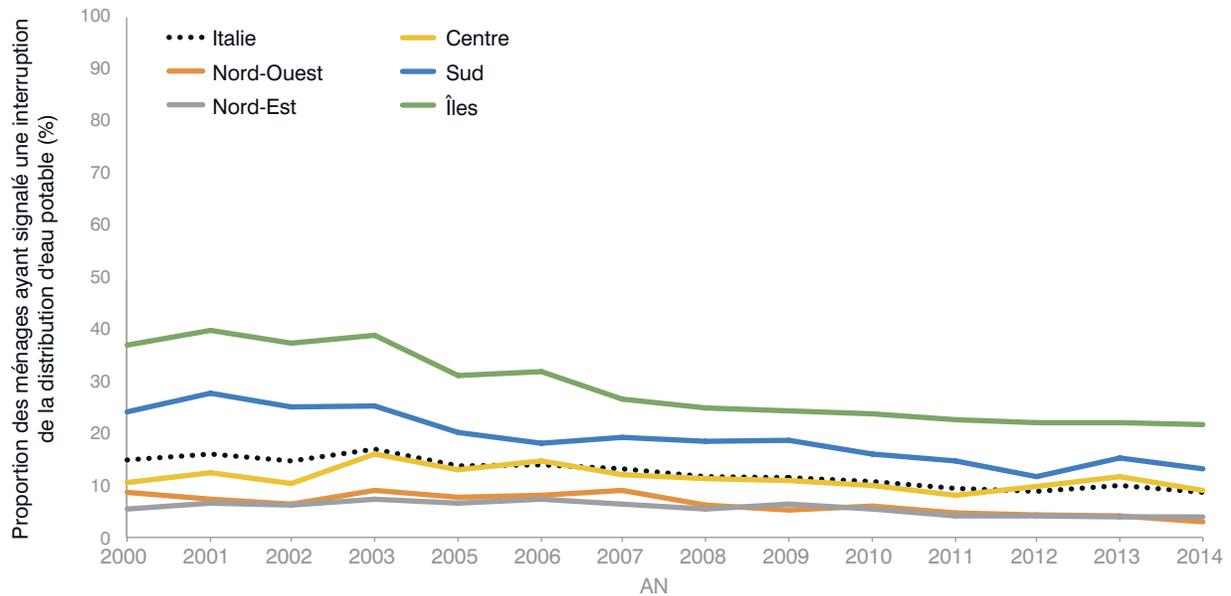
De nombreux pays à revenu élevé publient des données sur le niveau de service fourni par les fournisseurs d'eau. La figure 21 montre l'évolution du pourcentage des ménages faisant face à des interruptions de service dans différentes régions d'Italie. En 2014, plus de 20 % des ménages vivant dans la région des îles ont signalé des irrégularités, contre 5 % dans les régions du nord. Le niveau de service s'est amélioré depuis 2000, en particulier dans le sud de l'Italie et dans les îles.

L'enquête générale auprès des ménages menée en Afrique du Sud a recueilli des données sur les interruptions des services de distribution municipaux (conduites) depuis 2002 et utilise les mêmes questions depuis 2009 : « votre approvisionnement municipal en eau a-t-il été interrompu au cours des 12 derniers mois ? [...] L'une de ces interruptions a-t-elle été supérieure à deux jours ? » La figure 22 indique le pourcentage de la population utilisant des réseaux municipaux ayant été affectée par des interruptions d'au

moins deux jours complets entre 2009 et 2014. Dans la plupart des provinces, le nombre d'interruptions de plus de deux jours signalées a peu évolué, mais un pourcentage plus élevé de ménages a fait état d'interruptions, quel que soit leur type — en 2014, 27 % au niveau national et jusqu'à 63 % dans la province du Mpumalanga.

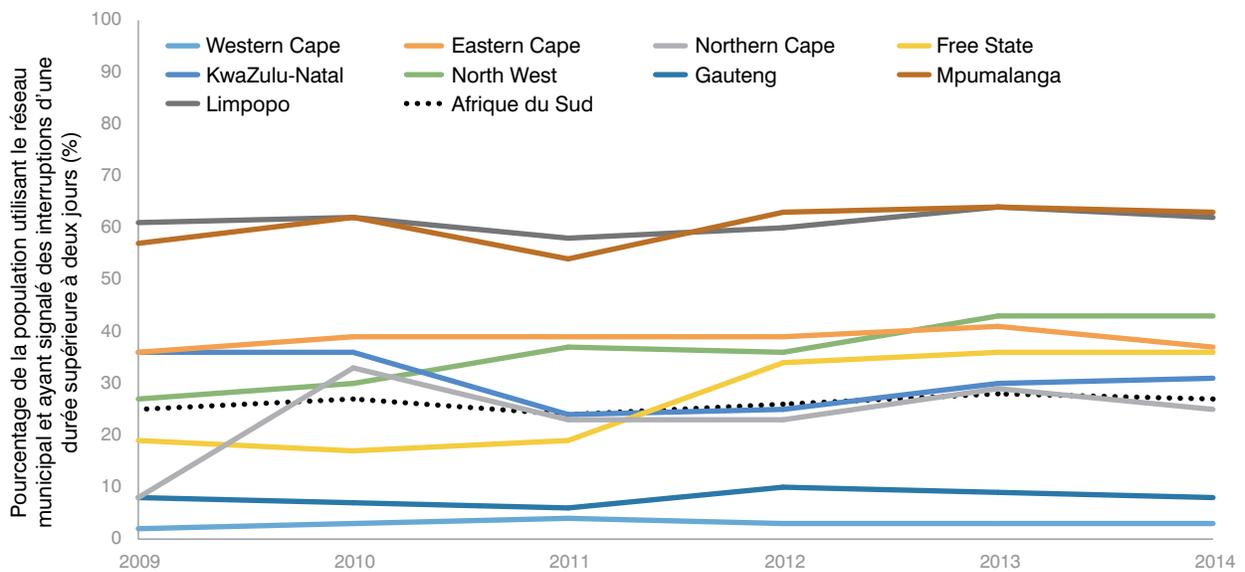
Une analyse préliminaire montre que des données sont disponibles à partir d'un certain nombre d'enquêtes et de recensements nationaux effectués auprès des ménages, soulignant l'importance que les pays accordent au suivi de la disponibilité. Cependant, un grand nombre de ces enquêtes à ce jour ont utilisé des questions différentes, ce qui complique les comparaisons entre les pays et au fil du temps. Par ailleurs, les questions portant sur la disponibilité sont parfois uniquement posées aux utilisateurs d'eau sous conduites et se concentrent sur les causes des interruptions de service, ce qui pose des limites supplémentaires. Le tableau 2 fournit des exemples de questions actuellement utilisées dans les enquêtes auprès des ménages. L'Iraq fournit un exemple intéressant, car pour certains ménages, le service d'alimentation en eau est considéré comme suffisant même si l'eau n'est pas disponible en permanence. L'harmonisation des questions améliorera grandement la comparabilité des informations recueillies auprès de différentes sources.

**Le nombre d'interruptions signalées des services de distribution d'eau sous conduites peut être utilisé pour analyser les tendances en matière de disponibilité**



**FIGURE 21** Pourcentage des ménages ayant signalé des interruptions dans la distribution d'eau potable par région, Italie, 2000–2014 (%)

**Les enquêtes auprès des ménages peuvent révéler des écarts au niveau local dans la disponibilité de l'alimentation en eau potable sous conduites**



**FIGURE 22** Pourcentage de la population ayant signalé des interruptions du système de distribution municipal sous conduites d'une durée supérieure à deux jours complets, Afrique du Sud, 2009–2014 (%)

# ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE GÉRÉS EN TOUTE SÉCURITÉ

**TABLEAU 2**

**Définitions de la disponibilité utilisées par différentes enquêtes**

Pays	Source	Année	Question	Points d'eau concernés	Disponibilité déclarée
Albanie	LSMS	2012	Avez-vous de l'eau en continu? Combien d'heures par jour en moyenne les bâtiments ont-ils été desservis en eau au cours de la semaine écoulée?	Eau sous conduites uniquement	60,8 % en continu ; 69,4 % disponible au moins 12 heures par jour
Colombie	ENCV	2010	L'eau est-elle disponible 7 jours sur 7? Combien de jours? Les jours où l'eau est disponible, le service est-il accessible pendant 24 h?	Eau sous conduites sauf bornes-fontaines	87 % disponible tous les jours, dont 8,15 % non disponible en continu au cours de la journée
Inde	NSS	2012	Au cours de quels mois calendaires de l'année écoulée la disponibilité de l'eau potable a-t-elle été insuffisante?	Tous types de points d'eau	Suffisante tout au long de l'année pour 85,8 % en zones rurales et 89,6 % en zones urbaines
Iraq	IHSES	2012	Constatez-vous des interruptions dans le service d'alimentation en eau du réseau public? L'eau fournie par le réseau public est-elle suffisante?	Réseau public uniquement	En dépit d'interruptions quotidiennes (69,4 %), la plupart des ménages considèrent le volume d'eau suffisant (74,7 %)
Italie	Multiscopo	2014	Constatez-vous des irrégularités dans le service d'alimentation en eau? Si oui, à quelle fréquence au cours de l'année écoulée?	Tous types de points d'eau	8,7 % au niveau national rapportent des irrégularités dans la distribution d'eau
Mexique	ENIGH	2014	Combien de jours par semaine l'eau est-elle disponible?	Raccordement domestique	72 % disponible tous les jours
Panama	MICS	2013	À quelle fréquence l'eau est-elle disponible au cours de la saison des pluies/sèche? 24 heures sur 24? Quelques heures par jour? Occasionnellement?	Eau sous conduites	61,2 % 24 heures pendant la saison sèche et 23,1 % quelques heures par jour, 69 % pendant la saison des pluies et 18,4 % quelques heures par jour
Paraguay	EPH	2014	En temps normal... (fournisseur) ... fournit-il de l'eau 24 heures sur 24?	Eau sous conduites	86,5 % fournit normalement de l'eau 24 heures sur 24
Afrique du Sud	GHS	2014	Votre distribution municipale a-t-elle été interrompue au cours des 12 derniers mois? L'une de ces interruptions a-t-elle été supérieure à 2 jours? La durée totale a-t-elle excédé 15 jours?	Réseau municipal sous conduites	40 % avec interruptions, 22 % au moins 2 jours
Sri Lanka	HIES	2012	Au cours de l'année écoulée, avez-vous eu assez d'eau pour boire, vous laver et faire la lessive?	Tous types de points d'eau	7,2 % pas assez à boire, 11,3 % pas assez pour l'hygiène et le ménage

#### ENCADRÉ 4

##### L'eau embouteillée ou livrée à domicile

Dans certains pays, un grand nombre de personnes déclarent utiliser de l'eau livrée par camion-citerne ou petits chariots à fûts en tant que principale source d'eau potable. Dans l'ensemble des 10 principaux pays en termes de population, plus de 20 millions de personnes utilisent de l'eau livrée à domicile (figure 23). Les camions-citernes fournissent 12 % de la population totale en Algérie (4,7 millions de personnes), et les opérations de livraison sont réglementées par les autorités locales. L'eau livrée à domicile peut jouer un rôle important en milieu rural : 10 % des zones rurales d'Azerbaïdjan et 11 % des zones rurales d'Arménie dépendent des livraisons par camions-citernes. En Cisjordanie et dans la bande de Gaza, plus des deux tiers (68 %) de la population dépendent des livraisons par camions-citernes. Lorsque ces dernières sont étroitement réglementées et surveillées, elles peuvent fournir un service de qualité relativement élevée.

L'eau embouteillée, en fût, en petites bouteilles ou en sachet, est également de plus en plus courante en tant que principale source d'eau destinée à la consommation (figure 24). À ce jour, le JMP a considéré l'eau en bouteille comme une source non améliorée si le ménage utilise également un point d'eau non amélioré pour d'autres usages, comme la lessive, le ménage, la préparation des repas et l'hygiène personnelle. Dans environ 9 cas sur 10, les ménages qui utilisent de l'eau embouteillée pour leur consommation déclarent également utiliser une source secondaire améliorée, et l'eau embouteillée a donc été considérée comme une source améliorée. L'utilisation de l'eau en bouteille est plus courante dans les zones urbaines, et la principale source secondaire est l'eau sous conduites.

Le JMP reconnaît que l'eau en bouteille ou livrée par camion-citerne peut potentiellement fournir une eau de qualité, mais

a précédemment considéré ces deux sources comme étant non améliorées étant donnée l'absence de données sur l'accessibilité, la disponibilité et la qualité (ainsi que le coût abordable). Ce type de données est de plus en plus souvent disponible, c'est pourquoi le JMP considérera désormais l'eau embouteillée ou en sachet et celle livrée par camion-citerne comme des sources améliorées, et les classera par niveau de service (« limité », « élémentaire » ou « géré en toute sécurité ») en fonction des critères définis plus haut.

##### Plus de 20 millions de personnes dépendent de livraison d'eau dans les 10 pays les plus peuplés pour lesquels des données sont disponibles

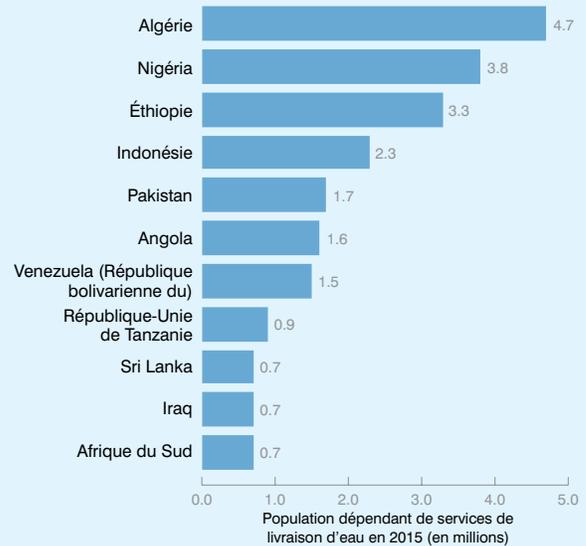


FIGURE 23 Population utilisant des services de livraison d'eau en 2015 (en millions)

##### L'utilisation d'eau en bouteille ou en sachet a augmenté rapidement dans les zones urbaines de certains pays

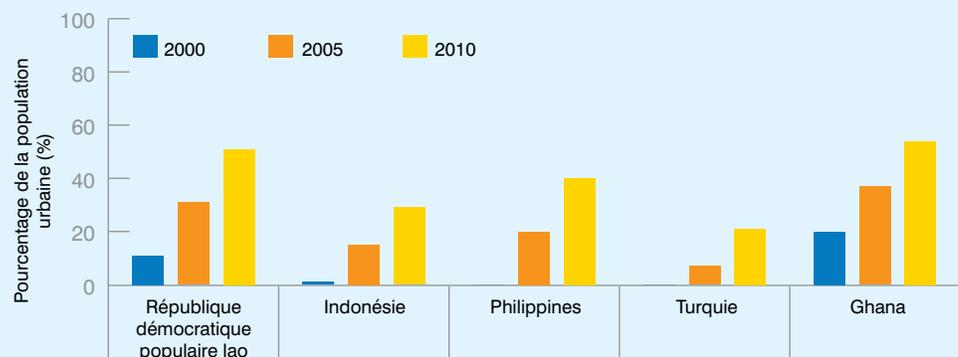


FIGURE 24 Évolution de l'utilisation de l'eau en bouteille ou en sachet dans cinq pays

## 3.3 Qualité

Pour être considérée comme salubre, l'eau potable doit être en permanence exempte de tout pathogène et ne pas présenter des niveaux élevés de substances toxiques. L'évaluation de la qualité de l'eau potable constitue une mesure importante de sécurité, et la plupart des pays ont mis en place des normes nationales généralement compatibles avec les *lignes directrices de l'OMS sur la qualité de l'eau potable*. Le principal critère prioritaire en matière de qualité de l'eau à l'échelle mondiale et dans la plupart des pays est l'absence de contamination de l'eau par des matières fécales.

La contamination par des matières fécales est généralement identifiée par la détection de bactéries caractéristiques, telles qu'*Escherichia coli* (*E. coli*) dans un échantillon de 100 ml. Cependant, la contamination peut varier considérablement au fil du temps, et des épisodes brefs peuvent échapper à la détection régulière tout en ayant un impact sévère sur la santé publique. De plus, la principale méthode de détection d'une contamination fécale, par la présence d'*E. coli*, est plus facilement éliminée par un traitement que d'autres pathogènes, tels que *Cryptosporidium*

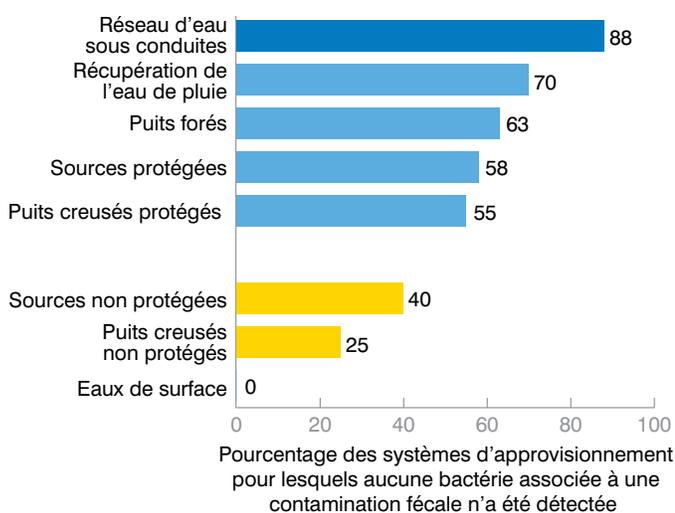
*parvum*. La présence d'*E. coli* dans l'eau potable indique donc que l'eau a été contaminée par des matières fécales et n'est pas propre à la consommation, mais l'absence d'*E. coli* n'est pas pour autant une garantie de sa salubrité.

Le JMP reconnaît que la meilleure manière d'assurer la qualité de l'eau est l'adoption d'une approche holistique de la gestion des risques, par exemple des plans de salubrité de l'eau (cf. encadré 5). Cependant, seul un petit nombre de pays disposent actuellement de données sur le pourcentage de la population utilisant des systèmes couverts par un plan de salubrité de l'eau vérifié. Les données sur le nombre de personnes utilisant des systèmes d'alimentation traités au chlore, ou sur le niveau résiduel de chlore au niveau du domicile, sont également disponibles pour quelques pays et peuvent servir d'indicateurs importants du niveau de service pour le suivi national. Cependant, aux fins du suivi mondial, le principal indicateur de salubrité de l'eau utilisé par le JMP sera l'absence de bactéries caractéristiques d'une contamination fécale dans un échantillon de 100 ml.



Une étude systématique demandée par le JMP a estimé qu'en 2012, au moins 1,8 milliard de personnes ont utilisé des points d'eau contaminés par des bactéries indiquant la présence de matières fécales<sup>22</sup>. Ce chiffre inclut les points d'eau améliorés et non améliorés, mais se fonde sur un aperçu de la qualité de l'eau plutôt que sur une surveillance régulière, et ne concerne que la contamination microbienne; il sous-estime donc probablement le nombre de personnes utilisant une eau impropre à la consommation. La figure 25 indique le pourcentage de réseaux d'alimentation contaminés, par type de source, à partir de l'étude systématique et d'autres publications pertinentes. L'étude a confirmé que les points d'eau améliorés sont généralement moins exposés aux risques de contamination microbienne que les points d'eau non améliorés, mais que ce type de contamination est malgré tout courant.

### Les points d'eau améliorés sont davantage susceptibles d'être exempts de contamination microbologique que les points d'eau non améliorés



**FIGURE 25** Pourcentage de la population utilisant des points d'eau exempts de contamination fécale<sup>23</sup>

Source : nouvelle analyse des tabulations de Bain et coll., 2014<sup>24</sup>

22 Bain R, Cronk R, Hossain R et al. *Global assessment of exposure to faecal contamination through drinking water*. Tropical Medicine & International Health. 2014

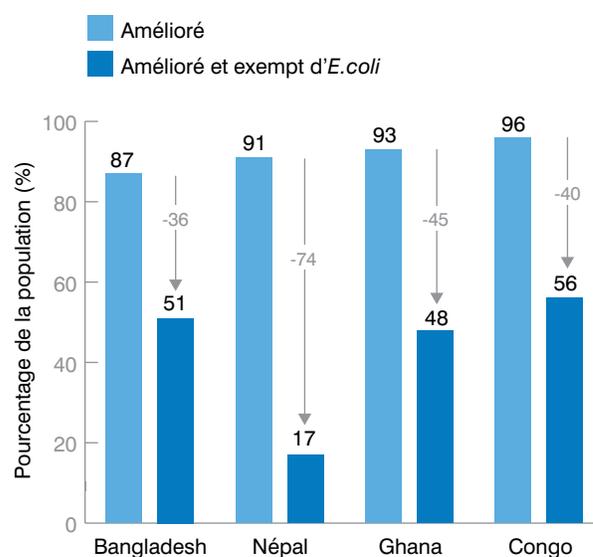
23 Remarque : Les données sur la contamination des eaux de surface n'étant pas disponibles, il a été supposé pour cette analyse que toutes ces sources d'eau potable étaient contaminées par des matières fécales.

24 Bain R, Cronk R, Wright J et al. *Fecal Contamination of Drinking-Water in Low- and Middle-Income Countries: A Systematic Review and Meta-Analysis*. PLOS Med. 2014

Dans de nombreux pays, des données fiables sur la qualité de l'eau sont déjà disponibles auprès des autorités nationales et couvrent la majorité de la population. Dans d'autres, les données sont soit indisponibles, soit elles ne concernent que certains types de points d'eau ou de groupes démographiques, tels que les personnes raccordées au système de distribution sous conduites. Lorsque les données sont très incomplètes, il est possible de tester l'eau potable par l'intermédiaire des enquêtes auprès des ménages.

En collaboration avec le programme MICS de l'UNICEF, le JMP a développé une approche rentable qui permet d'intégrer des tests sur la qualité de l'eau dans les enquêtes auprès des ménages. Le module sur la qualité de l'eau a désormais été mis en place dans plusieurs pays, fournissant des données

### Dans certains pays, un grand nombre de personnes utilisent des points d'eau améliorés qui ne respectent pas les normes en matière de qualité de l'eau



**FIGURE 26** Couverture d'accès à des points d'eau améliorés et pourcentage de points améliorés exempts de contamination fécale (%)

## ENCADRÉ 5

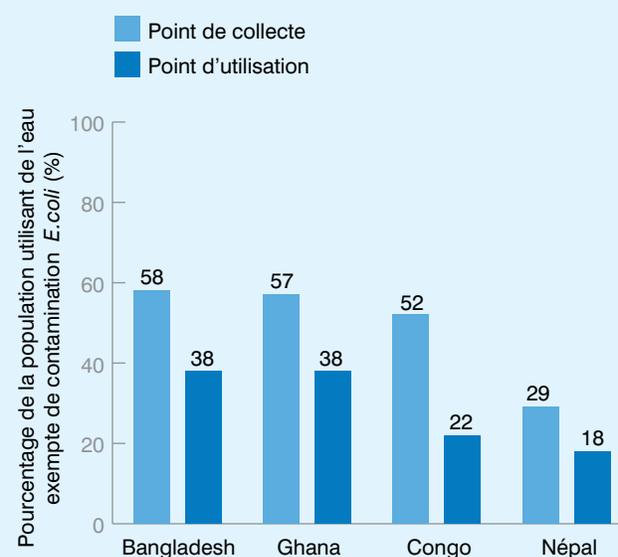
### Tester la qualité de l'eau dans le cadre des enquêtes auprès des ménages

Un nombre croissant d'enquêtes auprès des ménages représentatives au niveau national intègrent des tests de la qualité de l'eau potable grâce à l'appui du JMP. Dans ces enquêtes, les équipes de terrain dépistent la présence d'une bactérie révélatrice d'une contamination fécale, *E.coli*, à l'aide d'un système de filtration membranaire et de milieux de culture déshydratés. Les résultats peuvent être utilisés pour évaluer le niveau de risque pour différents points d'eau et en fonction des différents groupes démographiques, et mettre ainsi en lumière les inégalités. L'eau est testée à partir d'un verre d'eau potable ainsi que directement au point de collecte. Une formation intensive et une supervision sur le terrain sont associées à des tests « blancs » pour contrôler et garantir la qualité des tests. L'eau potable a également été testée pour détecter la présence de certaines substances chimiques telles que l'arsenic et le fluor, soit sur le terrain soit par l'envoi d'échantillons dans un laboratoire.

L'un des avantages d'intégrer le contrôle de la qualité de l'eau dans les enquêtes auprès des ménages est la possibilité de mettre en relation ces données avec les caractéristiques du ménage, que ce soit celles directement liées à la consommation d'eau, telles que le type de point d'accès et les mesures de traitement de l'eau appliquées par le ménage, ou les caractéristiques socio-économiques, telles que le niveau de richesse. La quantification de la bactérie *E.coli* peut également aider à identifier les groupes démographiques, les contextes et les types de points d'eau présentant les risques les plus élevés.

Ces enquêtes confirment que la qualité bactériologique de l'eau peut s'altérer de manière significative entre la collecte et l'utilisation (figure 27). Plusieurs explications sont possibles, mais le stockage de l'eau potable peut jouer un rôle important et est relativement commun dans plusieurs parties du monde, en particulier lorsque le point d'approvisionnement en eau n'est pas situé au domicile ou ne fonctionne que de manière intermittente. Par exemple, d'après l'enquête nationale par échantillonnage conduite en Inde en 2012, pratiquement tous les ménages stockent l'eau avant de la boire, tandis que l'enquête en grappes à indicateurs multiples conduite au Népal en 2014 a constaté que les échantillons d'eau fournis par plus d'un ménage sur cinq provenaient d'une cuve de stockage non fermée. Les mesures de traitement de l'eau appliquées par les ménages, notamment le fait de la porter à ébullition, sont également très répandues dans de nombreux pays et peuvent substantiellement améliorer la qualité de l'eau si elles sont appliquées correctement et systématiquement.

### La qualité de l'eau se dégrade souvent entre la collecte et l'utilisation



**FIGURE 27** Pourcentage de la population utilisant de l'eau exempte de contamination *E.coli* au point de collecte et au point de consommation

représentatives au niveau national sur la qualité de l'eau et permettant une analyse détaillée des inégalités dans l'utilisation d'eau de consommation contaminée (encadré 5).

Des rapports définitifs sont désormais disponibles pour quatre de ces pays (Bangladesh, Congo, Ghana et Népal). La figure 26 indique qu'en dépit d'une couverture d'accès à des points d'eau améliorés dans ces quatre pays allant de 87 % à 96 %, le pourcentage de la population utilisant des points d'eau améliorés exempts de contamination fécale est bien inférieur, ce qui illustre les lacunes existantes dans les pays à revenu faible ou moyen en matière de qualité de l'eau.

Les données des autorités de régulation en Europe montrent que si les grands systèmes de distribution d'eau fournissent une eau exempte de contamination microbienne, la qualité de l'eau dans les systèmes plus modestes est en revanche plus inégale, même dans le contexte européen (tableau 3). Seuls 3 pays sur 27 ont fait part d'un taux de respect des normes de plus de 99 %, et dans six pays, une contamination a été détectée dans au moins 1 petit système sur 10.

Pour les besoins de l'évaluation des systèmes d'alimentation en eau gérés en toute sécurité, le JMP utilisera des données sur la qualité de l'eau au point de livraison. Le JMP reconnaît que cela peut différer de la qualité de l'eau au point de

consommation, mais les données à ce niveau restent rares. Les données sur la qualité de l'eau seront principalement issues de sources administratives, telles que les autorités de régulation, qui recueillent des données sur le respect des normes nationales par les fournisseurs de service. Mettre l'accent sur le point de livraison permettra donc d'utiliser pleinement les données réglementaires, et de comparer les estimations au niveau international.

**TABLEAU 3**

**Les données fournies par les autorités de régulation européennes indiquent que la contamination microbienne est plus répandue dans les petits systèmes que dans les systèmes plus larges**

Respect des seuils microbiologiques	grands systèmes	petits systèmes
<90 %	0	6
90-95 %	0	4
95-99 %	4	14
>99 %	23	3

Respect des seuils microbiologiques des petits et grands systèmes dans 27 pays suivis par EUROSTAT





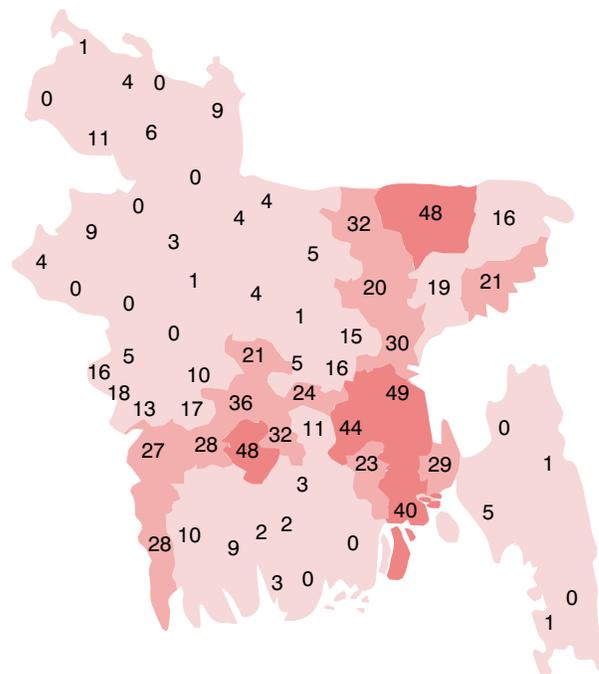
Le JMP continuera à soutenir les pays dans leurs efforts de mesure de la qualité de l'eau tant au point de livraison qu'au point de consommation, afin de mieux comprendre comment la manutention, le stockage ou le traitement influence la qualité de l'eau consommée par différentes populations (encadré 5).

Outre la contamination microbienne, les substances chimiques prioritaires au niveau mondial sont l'arsenic et le fluor. L'arsenic d'origine naturelle est un défi majeur au Bangladesh. L'étude MICS effectuée dans ce pays en 2012-2013 a recueilli des informations sur le taux d'arsenic en sus de la présence d'*E. coli* (figure 28). Les données indiquent que dans de nombreuses régions du pays, le taux d'arsenic dépasse la norme nationale définie à 50 parties par milliard. La contamination par l'arsenic est connue pour être répandue dans certaines zones du Bangladesh, mais sa prévalence dans d'autres pays est incertaine, y compris dans des pays dont la géologie présente un risque particulier à ce niveau<sup>25</sup>.

L'excès de fluor dans l'eau de consommation est également une préoccupation mondiale. Des efforts sont nécessaires pour identifier le niveau de contamination dans des pays où les tests ont été jusqu'ici limités. Certaines régions d'Éthiopie sont connues pour leur taux élevé, notamment dans la vallée du Rift. Les tests de dépistage du fluor sont en cours dans le cadre du module sur la qualité de l'eau de l'enquête socio-économique éthiopienne représentative au niveau national.

25 Voir <<http://www.who.int/topics/arsenic/en>>

## Le taux d'arsenic excède les normes nationales dans bon nombre de régions du Bangladesh



**FIGURE 28** Pourcentage de la population utilisant un point d'eau potable dont la teneur en arsenic dépasse le seuil national au Bangladesh

Source : enquête en grappes à indicateurs multiples 2012-2013.

## ENCADRÉ 6

### Un cadre pour une eau potable de qualité

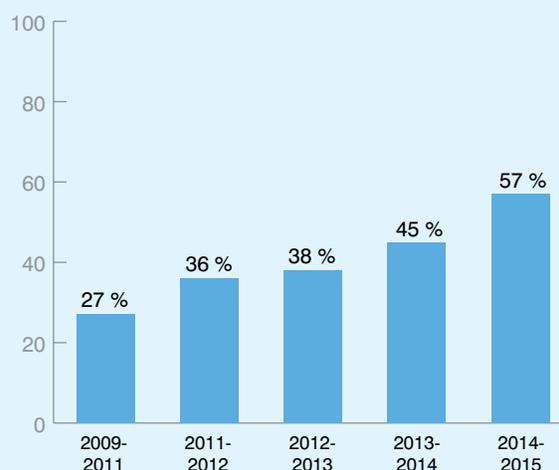
Le respect des normes bactériologiques seul ne garantit pas la salubrité de l'eau. Pour s'assurer que cette dernière soit propre à la consommation, l'OMS et l'UNICEF encouragent l'adoption d'un Cadre pour une eau potable de qualité, décrit dans les lignes directrices de l'OMS sur la qualité de l'eau potable<sup>26</sup>. Ce cadre comprend trois composantes clés : l'identification de cibles, des plans de salubrité de l'eau, et un contrôle indépendant.

**Identification de cibles.** Des normes nationales doivent être établies pour les contaminants régulièrement rencontrés à des taux importants et dont l'impact sur la santé est le plus grave. Les valeurs définies par les lignes directrices de l'OMS pour une large gamme de contaminants peuvent servir de point de départ à l'élaboration de normes et réglementations nationales, mais les pays doivent prendre en compte tous les risques d'exposition. Les normes nationales peuvent être inférieures ou supérieures aux valeurs de référence établies par l'OMS.

**Plan de salubrité de l'eau.** Les plans de salubrité de l'eau (PSE) correspondent à une évaluation systématique des risques et une approche de prévention englobant tous les niveaux du système d'alimentation en eau, du pompage au consommateur. En identifiant les principaux risques et en mettant en place des mesures de prévention, les PSE offrent aux fournisseurs d'eau un outil de gestion des risques liés à l'eau et un cadre pour atteindre les cibles en matière de qualité de l'eau définies par les normes et réglementations nationales. Les principes des PSE peuvent être mis en œuvre tant par les petits que les grands fournisseurs. Par exemple, une évaluation simplifiée des risques avec une attention particulière portée aux risques liés au transport et au stockage est mieux adaptée aux systèmes gérés de manière communautaire.

**Contrôle indépendant.** Dans le cadre d'un PSE, le contrôle de la qualité de l'eau à certains points critiques du système est important, car il fournit une assurance indépendante que le PSE est adapté, et que les mesures de protection choisies sont correctement mises en place et efficaces pour garantir la conformité de l'eau aux normes nationales. Les résultats des opérations de contrôle contribuent aux politiques et programmes de qualité de l'eau et au processus de révision des normes et réglementations nationales le cas échéant. Dans certains pays, la présence de PSE validés pourrait constituer un meilleur indicateur de la salubrité de l'eau que le respect des normes bactériologiques seul. Des outils d'évaluation des risques simplifiés, tels que des inspections sanitaires, peuvent également fournir des données utiles concernant les risques pesant sur les systèmes d'alimentation en eau. La figure 29 montre qu'au Canada, le pourcentage des systèmes d'approvisionnement en eau des Premières Nations inspectés et considérés comme à faible risque a plus que doublé depuis 2009-2011<sup>27</sup>.

### Le pourcentage des systèmes d'approvisionnement en eau des Premières Nations considérés comme à faible risque a plus que doublé depuis 2009-2011



**FIGURE 29** Pourcentage de systèmes inspectés et classés comme à faible risque parmi les Premières Nations<sup>27</sup>

26 Organisation mondiale de la Santé, « Lignes directrices sur la qualité de l'eau potable », OMS, 2011 ; *Think Big, Start Small, Scale Up: A road map to support country-level implementation of water safety plans*, OMS, 2010, <[www.who.int/water\\_sanitation\\_health/dwq/thinkbig\\_small.pdf](http://www.who.int/water_sanitation_health/dwq/thinkbig_small.pdf)>

27 Environnement et Changement climatique Canada, Indicateurs environnementaux : Risque des systèmes d'aqueduc et des eaux usées des Premières Nations, 2016, <[www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=fr&n=EA902CF7-1](http://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=fr&n=EA902CF7-1)>.



4

# Évaluer la gestion en toute sécurité de l'eau potable

Cette section présente comment le JMP entend associer les différents éléments décrits dans la section 3 pour produire des estimations nationales, régionales et mondiales de la population utilisant des services d'alimentation en eau gérés en toute sécurité.

## ÉVALUER LA GESTION EN TOUTE SÉCURITÉ DE L'EAU POTABLE

L'approche prônée par le JMP se fonde sur l'indicateur existant « utilisation d'un point d'eau amélioré », qui est largement utilisé dans les enquêtes et recensements auprès des ménages effectués à l'échelle nationale. Les données existantes peuvent être directement utilisées pour estimer le pourcentage de la population utilisant des services « élémentaires », « limités », des « installations non améliorées » et des « eaux de surface », mais la base de données du JMP devra être élargie afin d'intégrer les données sur les nouveaux éléments constituant des services d'alimentation en eau « gérés en toute sécurité » — à savoir l'accessibilité, la disponibilité et la qualité.

Associer ces différents éléments pour produire des estimations solides et comparables entre pays et au fil du temps pose un certain nombre de difficultés. Certaines ne sont pas nouvelles, et des solutions éprouvées pour y remédier existent, mais pour d'autres le développement et le perfectionnement de méthodes de remédiation prendront du temps (encadré 7).

Les enquêtes et recensements auprès des ménages resteront la principale source de données sur le type de points d'eau utilisés et leur accessibilité. Ces données seront associées à celles des autorités de régulation ou d'autres sources administratives, lorsqu'elles sont disponibles. Comme mentionné dans les chapitres précédents, les enquêtes auprès des ménages, les autorités de régulation et les autres sources administratives produisent toutes des données pertinentes concernant l'accessibilité, la disponibilité et la qualité de l'eau potable, mais celles-ci ne sont pour l'heure pas harmonisées ou disponibles pour tous les pays ou groupes démographiques. Pour une analyse préliminaire de la disponibilité des données portant sur les différents éléments constitutifs de services gérés en toute sécurité, voir l'annexe 1.

Le JMP ne fera d'estimations concernant les services gérés en toute sécurité que lorsque des données sont disponibles sur la qualité et au moins un autre aspect, et ce pour au moins la moitié de la population. Dans les premières années du suivi des ODD, de nombreux pays ne disposeront



## ENCADRÉ 7

### Principales difficultés méthodologiques

#### 1. Produire des estimations lorsque les données disponibles sont parcellaires

Le rapport d'étape 2015 du JMP a pu faire des estimations sur la base d'au moins cinq ensembles de données pour 142 pays représentant plus de 90 % de la population mondiale. Cependant, pour de nombreux pays, ces estimations sont fondées sur un nombre limité de données, de qualité variable. Le JMP utilise un modèle de régression linéaire simple pour produire des estimations pour une année de référence donnée, tout en minimisant sa dépendance à un seul point de données. Seules les données approuvées par les bureaux nationaux de statistique sont utilisées, et lorsque des problèmes sont identifiés concernant un point de données, ce dernier est exclu de l'analyse.

Pour le suivi des ODD, le JMP envisage différentes approches statistiques qui permettraient d'améliorer la sensibilité aux modifications du rythme des progrès, comparé à une simple régression linéaire. Une approche de modélisation sera utilisée pour produire des estimations pour chacun des niveaux de l'échelle des services d'alimentation en eau potable, ainsi que pour les éléments constitutifs de l'indicateur « géré en toute sécurité » : accessibilité, disponibilité et qualité. Dans les premières années du suivi des ODD, peu de points de données seront disponibles pour chacun de ces éléments, mais des améliorations dans ce domaine sont attendues au fil des ans.

#### 2. Extraire des données de sources multiples

Lorsque des données sont disponibles à la fois à partir des enquêtes auprès des ménages et de sources administratives, il sera nécessaire d'opérer des choix. Par exemple, l'Albanie dispose de données sur la disponibilité de l'eau potable fournies par l'autorité de régulation, par les enquêtes auprès des ménages et par les fournisseurs de services. D'après l'autorité de régulation, la durée moyenne quotidienne du service en 2013 était de 11,8 heures, soit un peu moins que les 13,8 heures indiquées par les fournisseurs dans l'enquête IBNET de 2012, et bien moins que les 17,6 heures par jours constatées par l'étude sur le niveau de vie effectuée en 2012.

En général, le JMP donnera la préférence aux données issues des enquêtes auprès des ménages et des recensements, mais pour certains types de données, les sources administratives seront probablement de meilleure qualité. Les données sur le type de point d'eau utilisé et la durée du trajet de collecte sont généralement mieux représentées dans les enquêtes auprès des ménages, tandis que les données relatives à la disponibilité et à la qualité sont plus généralement recueillies par les sources administratives. Les sources de données seront sélectionnées en consultation avec les autorités nationales, et différentes sources ne seront associées dans le même modèle d'estimation que si les données sont étroitement comparables.

#### 3. Intégrer les éléments constitutifs de services gérés en toute sécurité

Idéalement, les éléments constitutifs de services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité devront être évalués ensemble au niveau des ménages, mais ce n'est généralement pas possible. Dans certains pays, des éléments de données ne sont disponibles qu'au niveau du fournisseur de service ou d'une unité administrative. Dans de nombreux cas, les éléments de données devront être extraits de différentes sources, et ne pourront de ce fait n'être intégrés qu'au niveau du plus faible dénominateur commun. Pour les besoins du suivi mondial, le JMP associera initialement les différents éléments constitutifs de services gérés en toute sécurité au niveau national. Cela garantira la comparabilité des estimations entre les pays. Lorsque possible, les éléments seront également intégrés aux niveaux inférieurs, par exemple rural/urbain ou réglementé/non réglementé.

#### 4. Ventiler les estimations pour suivre l'évolution des inégalités

Les estimations fondées sur les données tirées des enquêtes et recensements auprès des ménages peuvent être ventilées en fonction de l'origine géographique, de la richesse, de l'appartenance ethnique ou raciale, et d'une large gamme d'autres caractéristiques socio-économiques (voir le rapport de situation 2014 du JMP pour un examen approfondi du suivi des inégalités). Cependant, ces informations ne sont généralement pas connues des fournisseurs de services ou des ministères et autorités de régulation chargées de les superviser. Les stratificateurs utilisés par les bureaux de statistique, tels qu'« urbain » ou « rural », pourraient s'avérer difficiles à appliquer aux réseaux des fournisseurs de services, qui ne coïncident pas étroitement avec les délimitations administratives. La ventilation des données relatives aux « services gérés en toute sécurité » représentera donc une difficulté majeure.

L'analyse et la ventilation approfondies des inégalités seront cependant possibles pour les niveaux inférieurs de l'échelle, tels que l'accès à des services élémentaires. Lorsque possible, le JMP mettra également en lumière les inégalités concernant chacun des éléments constitutifs de services gérés en toute sécurité.

# ÉVALUER LA GESTION EN TOUTE SÉCURITÉ DE L'EAU POTABLE

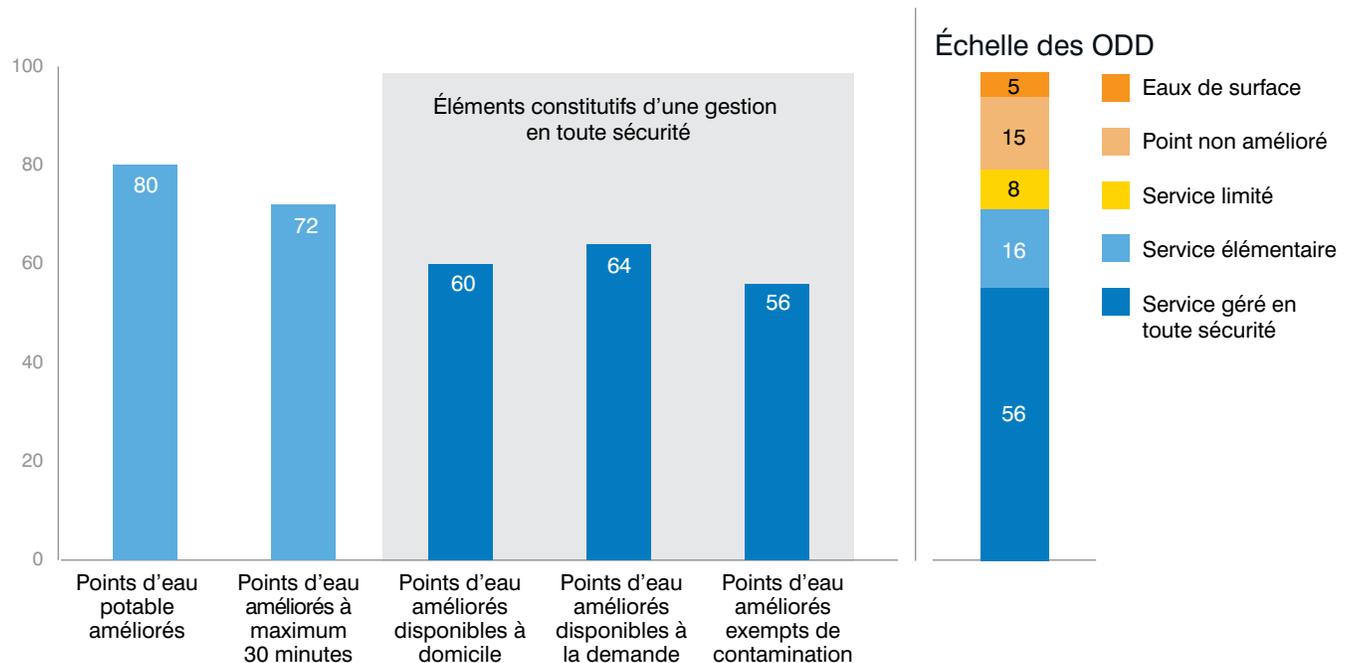
pas de données pour l'un ou l'autre des éléments ou couvrant au moins la moitié de la population. En particulier, les zones rurales et les systèmes non raccordés souffriront probablement d'un manque de données, et le JMP devra initialement émettre des hypothèses. Une note relative à « l'exhaustivité des données » sera utilisée pour souligner les lacunes et les hypothèses émises pour générer les estimations. S'il manque des données en matière d'accessibilité ou de disponibilité pour une partie de la population, alors le JMP attribuera une note inférieure à l'estimation correspondante. La note relative à l'exhaustivité des données indiquera les différents niveaux de confiance relatifs aux estimations par pays, et incitera les pays à améliorer au fil du temps la disponibilité des données.

La figure 30 illustre les implications de la prise en compte des critères d'accessibilité, de disponibilité et de qualité de l'eau potable. Cet exemple théorique se fonde sur des données de pays à revenu faible ou intermédiaire. Il indique qu'à la fin

de la période couverte par les OMD, 80 % de la population utilisait un point d'eau amélioré. Mais si l'on exclut les points d'eau améliorés nécessitant un trajet de plus de 30 minutes (8 % dans l'hypothèse), alors seuls 72 % auraient accès à des services considérés comme « élémentaires ». Un pourcentage encore moins élevé remplirait les critères d'un service d'alimentation en eau « géré en toute sécurité ». Tandis que dans notre exemple, 60 % des points d'eau améliorés se trouvent à domicile, et 64 % sont disponibles à la demande, seuls 56 % sont considérés comme étant exempts de contamination. Étant donné que les trois éléments sont liés, le plus faible dénominateur commun (dans ce cas, la qualité de l'eau) sera utilisé pour estimer le pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau gérés en toute sécurité.

Les enquêtes auprès des ménages resteront vraisemblablement la première source de données pour les systèmes d'alimentation non réglementés. Les enquêtes et recensements recueillent systématiquement des données sur le

## Le pourcentage de la population utilisant de l'eau potable « gérée en toute sécurité » a tendance à être significativement moins élevé que le pourcentage de la population utilisant des points d'eau « améliorés »



**FIGURE 30** Exemple théorique de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable améliorés, élémentaires ou gérés en toute sécurité (%)

type de point d'eau utilisé par les membres du ménage, et si ces sources se trouvent au domicile (dans le bâtiment, la cour ou la parcelle) ou dans un rayon de 30 minutes (aller-collecte-retour). Certains recueillent également des informations concernant la disponibilité à la demande de l'eau. Un nombre croissant d'enquêtes auprès des ménages testent la qualité de l'eau à la source, et cette proportion doit s'accroître avec le temps et à mesure de la diffusion étendue des tests de terrain à faible coût.

Les données réglementaires et administratives seront les principales sources de données dans les pays à haut revenu et les 30 à 40 pays à revenu faible et intermédiaire qui disposent d'autorités de régulation dans le secteur de l'eau. Les informations au niveau du service sont généralement obtenues auprès des fournisseurs. Le tableau 4 illustre comment des données de régulation obtenues à partir de plusieurs fournisseurs de services peuvent être associées pour générer des estimations du pourcentage de la population totale utilisant des services réglementés gérés en toute sécurité. Dans cet exemple fictif, une autorité de régulation supervise trois grands fournisseurs offrant un service d'alimentation sous conduites à une population

combinée de 5 millions de personnes (50 % de la population totale dans notre exemple). Ces trois grands fournisseurs desservent un nombre différent de personnes, soit par un raccordement domestique, soit par des bornes-fontaines publiques, et chacun indique la durée moyenne du service par jour et le taux de conformité moyen avec les normes en matière de qualité de l'eau dans leur réseau.

Ces données peuvent être utilisées pour calculer des moyennes pour l'ensemble de la population utilisant des services réglementés. Tous les systèmes réglementés sont des systèmes sous conduites et par conséquent considérés comme étant améliorés. Parmi la population utilisant des services améliorés et réglementés, 87 % bénéficient d'un raccordement domestique, 71 % respectent la norme nationale en matière de disponibilité (c.-à-d. au moins 18 heures par jour), et 87 % remplissent le critère de qualité de l'eau (taux de conformité de 95 %). Le JMP utilisera la valeur la plus faible (71 %) pour estimer le pourcentage de la population utilisant des services réglementés qui bénéficie d'une eau potable gérée en toute sécurité. Le reste de la population se répartit dans les classes de service « limité » ou « élémentaire ».



# ÉVALUER LA GESTION EN TOUTE SÉCURITÉ DE L'EAU POTABLE

Dans la majorité des cas, les données concernant l'accessibilité, la disponibilité et la qualité seront intégrées au niveau national, ou séparément pour ce qui est des services réglementés et non réglementés. Afin de pouvoir effectuer des comparaisons internationales, le JMP présentera les résultats séparément pour ces trois éléments, et utilisera le plus faible dénominateur commun dans chaque domaine pour estimer le niveau de couverture d'accès à une eau potable gérée en toute sécurité. Cette approche surestime la cooccurrence de ces trois critères, mais elle permet d'effectuer des comparaisons cohérentes entre pays.

Si les trois éléments étaient intégrés au niveau du fournisseur de service, le résultat serait que seuls 52 % de la population aurait accès à une eau gérée en toute sécurité (la moyenne pondérée des trois fournisseurs de service). Cependant, pour les besoins du suivi mondial, des

estimations modélisées pour chacun des éléments donnés seront potentiellement fondées sur de multiples données recueillies à des instants différents, ce qui nécessite de les intégrer au niveau global. Dans notre exemple, l'intégration s'effectue au niveau de l'autorité de régulation en prenant le plus faible dénominateur commun, qui dans ce cas est 71 % (pourcentage de la population remplissant le critère de disponibilité).

Les estimations peuvent également être calculées d'une manière similaire pour les systèmes non réglementés. Le pourcentage de la population utilisant différents types de services d'alimentation en eau peut être calculé à partir des enquêtes et recensements auprès des ménages. Le pourcentage de ces services qui est couvert par la surveillance d'une autorité de régulation peut être déduit, laissant le pourcentage de la population non couverte par la réglementation, par type de service. Lorsque des

**TABLEAU 4**

## Agréger les données fournies par les fournisseurs réglementés

Services réglementés	Population desservie (milliers)	AMÉLIORÉ		ACCESSIBLE		DISPONIBLE		QUALITÉ		Service géré en toute sécurité	Service élémentaire	Service limité
		Pourcentage amélioré	Population	Pourcentage avec raccordement domestique	Pourcentage à maximum 30 minutes (aller-collecteur-retour)	Durée du service (eau sous conduite)	Pourcentage répondant à la norme nationale (18 heures par jour)	Pourcentage exempt de contamination	Pourcentage répondant à la norme nationale (95 % taux de conformité)			
Fournisseur 1	3 000	100 %	3 000	90 %	10%	18	100 %	99 %	100 %	90 %	10 %	0 %
Fournisseur 2	1 300	100 %	1 300	85 %	15%	16	0 %	97 %	100 %	0 %	100 %	0 %
Fournisseur 3	700	100 %	700	80 %	10%	19	100 %	93 %	0 %	0 %	90 %	10 %
<b>Total</b>	<b>5 000</b>	<b>100 %</b>	<b>5 000</b>	<b>87 %</b>	<b>11%</b>		<b>74 %</b>		<b>86 %</b>	<b>54 %</b>	<b>45 %</b>	<b>1 %</b>

enquêtes auprès des ménages sont disponibles, la durée du trajet de collecte (accessibilité) est également en principe directement disponible. Cependant, les données concernant la disponibilité et la qualité des services non réglementés manqueront probablement dans de nombreux pays, et des hypothèses devront donc être formulées pour estimer le pourcentage de la population non couverte par des services réglementés ayant accès à une eau potable gérée en toute sécurité.

Des estimations pondérées en fonction de la population couverte par des services réglementés ou non réglementés peuvent ensuite être associées afin de produire l'échelle d'accès à l'eau dans le cadre des ODD, y compris des estimations du pourcentage de la population utilisant des services de base ou gérés en toute sécurité.

En mettant à disposition des estimations pour tous les niveaux de l'échelle d'accès à l'eau, des eaux de surface aux services gérés en toute sécurité et de leurs différents composants, les prochains rapports sur les ODD donneront aux décideurs politiques au niveau national et international un ensemble de données diversifié pouvant contribuer à l'élaboration de politiques et de programmes tout au long de la période couverte par les ODD, et ce quelque que soit le stade de développement des pays. Ces derniers pourront se comparer à leurs pairs, tant en termes de niveau de service que de qualité des données de suivi sur lesquelles se fondent les estimations. Les premières années du suivi des ODD seront difficiles, et de nombreux défis sont à relever, mais au fil du temps les programmes d'amélioration des services et le suivi national des progrès dans le secteur de l'eau gagneront en qualité.

**TABLEAU 5**

**Agréger les données fournies par les fournisseurs non réglementés**

Services non réglementés	Population desservie (milliers)	Pourcentage amélioré	Points d'eau améliorés disponibles à domicile	Points d'eau améliorés accessibles à maximum 30 minutes (aller-collecte-retour)	Points d'eau améliorés disponibles à la demande	Points d'eau améliorés exempts de contamination	Service géré en toute sécurité	Service élémentaire	Service limité	Non amélioré	Eaux de surface
Systèmes sous conduites	700	100 %	80 %	10 %	71 %	87 %	71 %	19 %	10 %	0 %	0 %
Autres points améliorés	3 200	100 %	10 %	75 %	80 %	50 %	10 %	75 %	15 %	0 %	0 %
Points non améliorés	900	0 %					0 %	0 %	0 %	100 %	0 %
Eaux de surface	200	0 %					0 %	0 %	0 %	0 %	100 %
<b>Total</b>	<b>5 000</b>	<b>78 %</b>	<b>18 %</b>	<b>49 %</b>	<b>61 %</b>	<b>44 %</b>	<b>16 %</b>	<b>51 %</b>	<b>11 %</b>	<b>18 %</b>	<b>4 %</b>

## Analyse préliminaire de la disponibilité des données par région

Le rapport 2015 du JMP a utilisé plus de 2 000 sources de données : 1 363 enquêtes auprès des ménages, 300 recensements, et 312 ensembles de données tirés de sources administratives ou sectorielles. Ces sources contiennent des informations qui suffiront en grande partie à assurer le suivi des quatre niveaux inférieurs de l'échelle d'accès à l'eau potable : pas de service, services non améliorés, services limités, et services élémentaires.

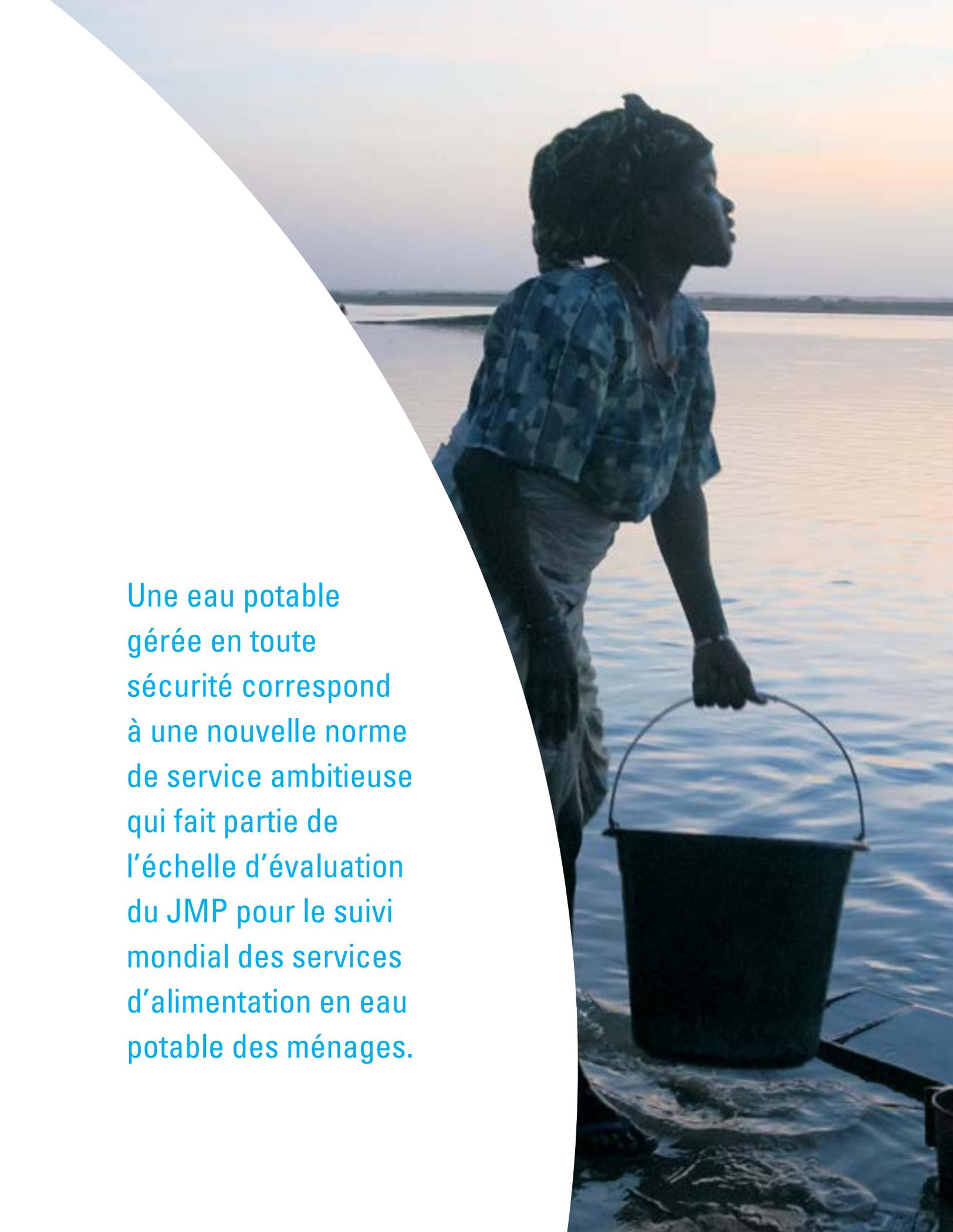
Certaines de ces sources de données contiennent également des informations concernant les trois nouveaux éléments nécessaires à l'évaluation du niveau « services gérés en toute sécurité » de l'échelle : l'accessibilité, la disponibilité, et la qualité. Cependant, les sources de données sectorielles seront sans doute plus importantes pour les éléments constitutifs d'une gestion en toute sécurité, en particulier la disponibilité et la qualité. Le JMP a commencé à compiler des ensembles de données

ouvertes au public à partir de sources sectorielles qui peuvent être utilisées pour calculer l'indicateur d'une gestion en toute sécurité. Lors de la rédaction du présent rapport, au moins un ensemble de données sectorielles était disponible couvrant 194 pays, zones ou territoires, mais dans de nombreux cas certains éléments sont manquants, ou ne portent que sur une partie de la population.

Le JMP recueillera de manière continue des données en provenance de sources sectorielles et des enquêtes auprès de la population tout au long de la période couverte par les ODD, et s'attend à ce que le nombre de jeux de données disponibles augmente considérablement. Pour plus d'information sur les éléments constitutifs de services gérés en toute sécurité, veuillez consulter le site internet [www.wssinfo.org/sdg-baselines](http://www.wssinfo.org/sdg-baselines), ou contacter le JMP à l'adresse [sdgbaselines@wssinfo.org](mailto:sdgbaselines@wssinfo.org).

## Analyse préliminaire de la disponibilité des données par région

Région OMD	Nombre de pays, zones et territoires	Données portant sur les services élémentaires à partir des enquêtes et recensements auprès des ménages	Données sectorielles portant sur les services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité			
			Accessibilité	Disponibilité	Qualité	Total
Caucase et Asie centrale	8	8	–	7	4	7
Pays développés	55	49	1	27	43	52
Asie orientale	6	4	–	4	4	5
Amérique latine et Caraïbes	46	32	1	40	19	44
Afrique du Nord	6	5	1	5	–	5
Océanie	20	12	1	16	11	18
Afrique subsaharienne	51	49	2	34	13	36
Asie du Sud	9	9	2	6	4	7
Asie du Sud-Est	11	10	–	7	5	9
Asie occidentale	13	9	–	10	3	11
<b>Monde</b>	<b>225</b>	<b>187</b>	<b>8</b>	<b>156</b>	<b>106</b>	<b>194</b>



Une eau potable  
gérée en toute  
sécurité correspond  
à une nouvelle norme  
de service ambitieuse  
qui fait partie de  
l'échelle d'évaluation  
du JMP pour le suivi  
mondial des services  
d'alimentation en eau  
potable des ménages.



Fonds des Nations Unies pour l'enfance  
3 UN Plaza  
New York, NY 10017, États-Unis



Organisation  
mondiale de la Santé

Organisation mondiale de la Santé  
Avenue Appia 20  
1211 Genève 27, Suisse